



## **Coalition Nigérienne des Associations Syndicats et ONG de Campagne EPT au Niger ASO EPT Niger**

BP : 22 37 Rue YN-54/CN1-Yantala Haut Niamey/porte 376  
Contacts : 20 73 55 65/96 96 55 57/96 89 27 38  
Email : [asoeptniger@gmail.com](mailto:asoeptniger@gmail.com)

### *Etude sur les droits des enfants et des jeunes adolescents en matière d'éducation et de santé sexuelle et reproductive*



*Séance d'animation avec les jeunes du village de Kohan(say), dans le cadre du projet My Right My Voice*

#### **Consultants :**

- **TANKO Idi**, Psychologue de l'enfant et de l'éducation, Chargé de Cours et Assistant de recherche à l'INJS et l'Université de Niamey (FLSH, département de Psychologie), Consultant principal
- **ISSA Kassoum**, Inspecteur de l'enseignement du 1<sup>er</sup> degré, consultant Associé.



# Sommaire

<b>SIGLE ET ABREVIATION</b> .....	<b>3</b>
<b>REMERCIEMENTS</b> .....	<b>6</b>
<b>DEFINITIONS DE QUELQUES CONCEPTS CLEFS</b> .....	<b>7</b>
<b>RESUME</b> .....	<b>9</b>
<b>INTRODUCTION</b> .....	<b>13</b>
<b>1 DEMARCHE METHODOLOGIQUE</b> .....	<b>14</b>
<b>1.1 CONTEXTE GENERAL DE L'ETUDE</b> .....	<b>14</b>
<b>1.2 FINALITE DE L'ETUDE</b> .....	<b>14</b>
<b>1.3 OBJECTIFS DE L'ETUDE</b> .....	<b>15</b>
<b>1.4 RESULTATS ATTENDUS</b> .....	<b>15</b>
<b>1.5 DEMARCHE METHODOLOGIQUE</b> .....	<b>15</b>
<b>1.6 CADRAGE ET VALIDATION DE L'ETUDE</b> .....	<b>15</b>
<b>1.7 RECHERCHE DOCUMENTAIRE</b> .....	<b>16</b>
<b>1.8 ELABORATION, AFFINEMENT ET APPROBATION DES OUTILS DE COLLECTE DES DONNEES</b> .....	<b>16</b>
<b>1.9 COLLECTE DES DONNEES SUR LE TERRAIN</b> .....	<b>17</b>
<b>1.10 PRINCIPAUX RESULTATS : A L'ISSUE DE CETTE ETUDE, LES RESULTATS SUIVANTS SONT ATTENDUS:</b> .....	<b>17</b>
<b>1.11 STRUCTURES ET PERSONNES TOUCHEES</b> .....	<b>18</b>
<b>1.12 OBSERVATIONS ET ENREGISTREMENT DES PHOTOS</b> .....	<b>18</b>
<b>1.13 TRAITEMENT, ANALYSE DES DONNEES ET ELABORATION DU RAPPORT PROVISoire</b> .....	<b>19</b>
<b>1.14 SUIVI, CONTROLE ET VALIDATION DE LA DEMARCHE ET DES RESULTATS DE L'ETUDE</b> .....	<b>19</b>
<b>1.15 DIFFICULTES RENCONTREES</b> .....	<b>19</b>
<b>2 SITUATION DE DROIT DE L'ENFANT A L'EDUCATION</b> .....	<b>20</b>
<b>2.1 SITUATION DE REFERENCE SUR LE DROIT A L'EDUCATION AU NIGER</b> .....	<b>20</b>
2.1.1 Contexte international en matière de droit à l'éducation.....	20
2.1.2 Contexte et orientation stratégiques du système .....	20
<b>2.2 MISE EN ŒUVRE DES DROITS A L'EDUCATION : EFFICACITE ET EFFICIENCE DU SYSTEME D'ENSEIGNEMENT</b> .....	<b>21</b>
2.2.1 Niveau préscolaire .....	21
2.2.2 Niveau primaire .....	24
2.2.3 Enseignement de cycle de base 2 .....	26
2.2.4 Situation du droit des jeunes et adolescent à l'enseignement spécialisé .....	27
2.2.5 Situation de droit à formation professionnel et technique .....	30
2.2.6 Situation de l'enseignement coranique traditionnel .....	32
<b>2.3 ANALYSE DE LA SITUATION DE LA PRISE EN CHARGE DES DROITS DES JEUNES</b> .....	<b>38</b>
2.3.1 Analyse de l'Etat lui-même sur les résultats de la mise en œuvre du PDDE .....	38
2.3.2 Analyses et perceptions des acteurs communautaires: COGES, APE et populations.....	38
2.3.3 Compréhension et appréciation des acteurs sur les causes de la dégradation de l'éducation au Niger .....	39
<b>3 ETAT DE LA SITUATION DU DROIT DE L'ENFANT ET DE L'ADOLESCENT A LA SSR AU NIGER</b> .....	<b>46</b>
<b>3.1 SITUATION DE LA SSRAJ AU NIGER</b> .....	<b>46</b>
<b>3.2 LEGISLATION EN MATIERE DE LA SSR AU NIGER</b> .....	<b>47</b>
<b>3.3 AXES STRATEGIQUES ET DISPOSITIFS EN SANTE DE REPRODUCTION AU NIGER</b> .....	<b>48</b>
<b>3.4 EFFICACITE ET EFFICIENCE DES ACTIONS MISES EN ŒUVRE</b> .....	<b>50</b>
3.4.1 Dispositif étatique de mise en œuvre de la SSR .....	50
<b>3.5 EFFICACITÉ DES SERVICES DE SANTÉ EN MATIÈRE DE SSRE/AJ</b> .....	<b>51</b>
<b>3.6 QUELQUES EXPÉRIENCES RÉUSSIES EN MATIÈRE DE SSRAJ</b> .....	<b>52</b>
3.6.1 Expériences quelques PTF et ONG/AD en SSRJA .....	52
3.6.2 Impacts, efficacités, efficacies et pérennité des interventions .....	55
<b>3.7 PERCEPTIONS ET APPRECIATION DES EXPERIENCES EN SSRAJ</b> .....	<b>58</b>
3.7.1 Appréciations générales traduisant le non respect du droit à la SSRAJ.....	58
3.7.2 Perceptions, appréciations et suggestions des jeunes et adolescents en matière de SSR.....	59

<b>SIGLE ET ABREVIATION</b>
-----------------------------

**ACDI** : Agence Canadienne pour le Développement International

**AD** : Association de Développement

**AFD** : Agence Française de Développement

**ANR** : Aide Non Remboursable

**APD** : Aide Publique au Développement

**APE** : Association des Parents d'Elèves

**APP** : Activités Pratiques et Productives

**BAD** : Banque Africaine de Développement

**BEPC** : Brevet d'Etudes du Premier Cycle

**BID** : Banque Islamique de Développement

**CAPED**: Cellule d'Animation Pédagogique

**CDMT**: Cadre de Dépenses à Moyen Terme

**CFDC**: Centre de Formation en Développement Communautaire

**CI**: Cours d'Initiation

**CM1**: Cours Moyen première année

**CM2**: Cours moyen deuxième année

**CONFEMEN** : Conférence des Ministres de l'Education des pays ayant en partage le français

**COGES**: Comité de Gestion des Etablissements Scolaires

**GME**: Groupements des Mères Educatrices

**CP**: Cours préparatoire

**CTPSF**: cellule technique chargée de la promotion de la scolarisation des filles

**CRE**: Conseil régional de l'éducation

**CNE**: Conseil national de l'éducation

**CS/RE**: Conseil sous-régional de l'éducation

**FAD**: Fonds d'Aide et de Développement

**FED**: Fonds européen de Développement

**FTI/EFA**: Fast Track Initiative/ Education for All

**IDA**: Agence Internationale pour le développement

**IEC/SR** : Information-Education-Communication sur la Santé de la Reproduction

**IFI**: Institutions Financières Internationales

**IMO/EPT**: Initiative de mise en œuvre accélérée de l'Education Pour Tous;

**INDRAP**: Institut National de Documentation, de Recherche et d'Animation Pédagogique

**INJS**: **Institut** National de la Jeunesse et des Sports

**INS**: Institut National de la Statistique

**JICA**: Agence Japonaise de Coopération Internationale

**LOSEN**: Loi d'Orientation du Système Educatif Nigérien

**MEBA**: Ministère de l'Education de Base et de l'Alphabétisation

**MEN**: Ministère de l'Education nationale

**MESS/R/T**: Ministère des Enseignements Secondaire et supérieur, de la Recherche et de la Technologie

**OCB** :Organisation Communautaire de Base

**ONG**: Organisation Non Gouvernementale

**PASEC**: Programme d'Analyse des Systèmes éducatifs des états de la CONFEMEN

**PDDE**: Programme Décennal de Développement de l'Education

**PTF** : Partenaires Techniques et Financiers

**PTME** : Protection de la Transmission de la Mère à l'Enfant

**SOUTEBA** : Soutien à l'éducation de base

**SDRP** : Stratégie de Développement accéléré et de réduction de la pauvreté

**SRP** : Stratégie de réduction de la pauvreté

**SR**: Santé de la Reproduction

**SSR**: Santé Sexuelle et Reproductive

**SSREJ/A**: Santé Sexuelle et Reproductive des Enfants et Jeunes/Adolescents

**SSRA/J**: Santé Sexuelle et Reproductive des Adolescents/Jeunes

**UEMOA** : Union Economique et Monétaire Ouest Africaine

**UNESCO**: Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture

**UNICEF** : Fonds des Nations Unies pour l'Enfance

**UP** : Unité Pédagogique

**USE PDDE** : Unité de Suivi de l'Exécution du PDDE

## **Préface**

*My Rights, My Voice* est une initiative financée par Swedish International Development Agency (SIDA) et mise en œuvre par Oxfam International et ses partenaires dans pratiquement 8 pays dont le Niger. Le projet vise la promotion des droits à l'éducation et à la santé sexuelle reproductive des jeunes, cibles de l'intervention et en même temps acteurs du changement mais aussi porteurs de messages de plaidoyer adaptés à leur contexte et aux thématiques qu'ils choisissent en lien avec leurs intérêts.

Au Niger, le Projet MRMV intervient dans la région de Tillabéry plus précisément dans les départements de Say, Téra et Torodi. Ce projet est mis en œuvre en collaboration avec trois partenaires d'Oxfam, à savoir l'ONG VIE KNB, l'ONG DIMOL et la Coalition ASO-EPT, tous chargés d'encadrer et de former les jeunes sur leurs droits aux services liés à la santé sexuelle et reproductive ainsi qu'à leur droit à l'éducation. L'idéal est qu'ils deviennent des acteurs actifs du changement, sollicitant, à travers des campagnes de sensibilisation que leur voix soit entendue et reconnue comme légitime. Les cibles principales du projet sont les jeunes scolarisés et non scolarisés aussi bien les filles que les garçons âgés de 12 à 35 ans.

L'objectif fondamental du projet est de promouvoir les droits à l'éducation et à la santé sexuelle et reproductive chez les jeunes. Il s'agit donc d'amener les jeunes à conduire des actions de plaidoyer par eux-mêmes et pour eux-mêmes sous l'encadrement de ces partenaires qui capitalisent à leur tour les expériences porteuses.

Pour cela chacune des trois structures joue sa partition et cela de manière cohérente aux fins de renforcer les capacités des jeunes sur le droit à l'éducation et à la santé sexuelle et reproductive. Ainsi, les tâches suivantes sont essentiellement dévolues aux trois organisations :

- l'ONG VIE Kandé Ni Bayra assure la structuration, l'organisation des jeunes par la mise en place des groupes et des espaces; la mise à disposition des instruments de communications et de mobilisations (radio, téléphone flotte, internet, matériel de sonorisation...); l'animation sensibilisation des jeunes sur les thématiques du projet...
- l'ONG Dimol assume le renforcement des capacités des jeunes sur la santé sexuelle et reproductive par le biais des radios communautaires; la formation des jeunes, des parents (COGES) et encadreurs pédagogiques en SRR; la mise à disposition des manuels sur la SSR; ....
- ASO-EPT accompagne pour porter les bonnes pratiques au niveau national, accompagne les jeunes dans le plaidoyer et développe des supports d'information sur le projet...

C'est dans cette perspective que, ASO-EPT a réalisé la présente étude sur le droit à l'éducation et à la santé sexuelle et reproductive, avec comme résultats escomptés:

- La Production d'une situation référentielle et des données fiables sur les droits d'accès à l'éducation et à la santé sexuelle et reproductive des jeunes et des enfants,
- La mise a disposition d'une base d'information sur la perception de la population sur la question de droits à l'éducation et à la santé sexuelle et reproductive est disponible,
- Des outils/stratégies et méthodes d'approche en matière d'éducation à la santé sexuelle et reproductive sont proposées.

## REMERCIEMENTS

Au terme de la présente étude, les consultants remercient très sincèrement la direction d'ASO-EPT-Niger pour la confiance placée en eux en les sélectionnant pour la réalisation de cette investigation.

Une motion spécifique est adressée à Mr Alassan Boubakrin, Président ASO-EPT, pour les efforts fournis en facilitant l'accès aux partenaires et aux antennes de l'organisation. Il en est de même pour M. Abraham, coordonnateur du programme ainsi que le comptable et le secrétaire de bureau d'ASO-EPT pour leurs contributions logistiques précieuses.

L'équipe de l'évaluation est aussi reconnaissante à l'endroit des antennes de ASO-EPT, des acteurs en éducation et en Santé Sexuelle et Reproductive des Adolescents et des Jeunes (SSRA/J) à savoir: les structures étatiques et communautaires, la société civile, les Organisations Communautaires de Base (OCB) des départements de Say, de Tera, de Ouallam, de Dogondoutchi, de Tahoua, de Malbaza, d'Ayorou, de Dosso, de la ville de Niamey, de Konni, Zinder pour l'accueil réservé et la participation active à l'étude.

Les consultants ont aussi été agréablement affectés par l'accueil que les directions centrales des ministères (de l'éducation; de la santé; de la population, de la promotion de la femme et de la protection de l'enfant; de la formation professionnelle et de l'emploi) et des ONG et AD actives en éducation et en SSRA/J ont bien voulu leur réserver ainsi que de leur participation volontariste à l'étude. Ces institutions ont fait montre de disponibilité et de franche collaboration durant la collecte des données.

En fin, les consultants adressent un hommage mérité aux autorités administratives, municipales et coutumières ainsi qu'aux membres d'ASO EPT pour leur disponibilité et la participation active à l'étude.

## DEFINITIONS DE QUELQUES CONCEPTS CLEFS

**Le droit à l'éducation** : dans la présente étude, le droit à l'éducation s'entend comme étant l'ensemble des garanties d'enseignement données aux enfants âgés de trois (3) à dix huit (18) ans conformément à la LOSEN selon laquelle «l'Etat garantit l'éducation aux enfants de quatre (4) à dix-huit (18) ans». Il s'agit, de ce fait, des éléments pris en charge par le système éducatif nigérien qui inclut l'ensemble constitué par les instances d'initiative et de conception, les structures de planification, de production et de gestion, de formation, de supervision et d'évaluation, ainsi que les établissements d'enseignement et de formation qui concourent, en interrelation, à la transmission des savoirs, des savoir-faire et des savoir-être».

### **Les établissements d'enseignement**

Dans la présente étude et comme le définit l'UNESCO, les établissements d'enseignement incluent les établissements d'enseignement privés et publics et autres institutions de formation non scolaires, publiques ou privées, comme les ministères, les autorités locales, ou encore les instituts responsables de l'élaboration des programmes scolaires ou des services sociaux pour étudiants.

**Le budget sur l'éducation** suppose les dépenses à propos des charges inhérentes à ces établissements. Parmi ces dépenses, citons les salaires du personnel enseignants et non enseignants, ainsi que les pensions et allocations, les bâtiments scolaires, le matériel didactique, les livres scolaires, le service d'aide sociale aux étudiants et l'administration des établissements scolaires. Au niveau de l'enseignement supérieur, les dépenses peuvent également inclure les activités de recherche et de développement menées dans les instituts d'enseignement supérieur.

**L'enfant** est un être humain âgé de zéro (0) à la préadolescence (11/12 ans). Cette période inclut la première enfance (0 à 2 ans) et la deuxième enfance (2 à 11/12 ans). Elle est suivie de l'**adolescence**, période allant de 11 à 18 qui marque l'achèvement du développement génital, morphologique et de la personnalité ainsi que fin de la scolarité obligatoire au Niger. La présente étude se focalisera exclusivement sur les enfants de zéro à 18 ans.

**Enseignants ou personnel enseignants.** Personnes employées à plein temps ou à temps partiel au sein d'effectifs constitués dans le but d'accompagner le parcours didactique des élèves et étudiants, indépendamment de leurs qualifications et du mécanisme de transmission des connaissances (autrement dit en face-à-face et/ou à distance). Cette définition exclut le personnel enseignant qui n'a pas de fonctions pédagogiques (par exemple les directeurs ou chefs d'établissements scolaires qui n'enseignent pas) et les personnes qui travaillent ponctuellement ou bénévolement dans des établissements d'enseignement.

**Enseignants formés.** Enseignants qui ont reçu la formation pédagogique minimale (avant ou en cours d'emploi) requise pour enseigner dans un niveau donné. Dans cette étude, il s'agit des enseignants ayant reçu une formation professionnelle dans les ENI en un an pour les instituteurs titulaire du BAC ou équivalent et en un à deux ans pour les instituteurs adjoints titulaires de BEPC.

**Établissements scolaires (publics et privés).** Les établissements scolaires sont définis comme des structures fournissant des services d’instruction ou d’enseignement à des personnes ainsi qu’à d’autres établissements scolaires. Le fait qu’une structure puisse être considérée comme un établissement scolaire ne dépend pas de la responsabilité des autorités publiques (le cas échéant) à son égard. **Les établissements scolaires** sont considérés publics ou privés, selon qu’une entité publique ou privée exerce un contrôle décisionnel final quant à la gestion de l’établissement.

**Étudiants/ Élèves.** Enfants inscrits dans un programme d’études ; les adolescents ou les adultes

**Taux brut de scolarisation:** ensemble des élèves inscrits dans l’enseignement d’un cycle, sans distinction d’âge, rapporté à la population des enfants en âge d’y être.

**Taux net de scolarisation:** rapport des élèves inscrits dans l’enseignement d’un cycle à l’âge requis sur la population des enfants en âge d’y être scolarisé.

### **Santé de la reproduction**

Selon la Conférence Internationale pour la Population et le Développement (CIPD): on entend par santé de reproduction, le bien être général tant physique que mental et social de la personne humaine pour tout ce qui concerne l’appareil génital, ses fonctions et son fonctionnement et pas seulement l’absence des maladies ou d’infirmités (Module, ONDPH, 2010):

**Le droit à la Santé de la Reproduction de l’homme** s’entend (module du MJS/UNFPA, 2007) par le droit à la vie, à la santé, à la liberté de penser, le droit à l’éducation sexuelle, le droit de décider librement et avec discernement de son conjoint (e), du nombre de leurs enfants et de l’espacement des naissances;

**La pertinence du système:** Quelle est l’adéquation entre les orientations nationales et le contexte réel de l’exécution de ces orientations en termes d’interventions des services techniques, des projets et programmes, des ONG associations, de la société civile, des OCB, des communautés. Quelle est la pertinence de la méthodologie des acteurs? Quelle piste pour la continuité du programme?

**L’efficacité du système :** Dans quelle mesure, les résultats obtenus sont conformes aux objectifs fixés ? Il s’agira pour la présente étude de voir en quoi les objectifs du Programme Décennal du Développement de l’Education –PDDE- (2002-2012) et de Plan de Développement Sanitaire (PDS, 2002-2011) sont atteints conformément aux objectifs que l’Etat s’est assignés en éducation et en SSRA/J.



## RESUME

Le Niger est, selon ses textes législatifs, un Etat de droit de l'homme en général et de l'enfant en particulier. En effet, toutes les constitutions votées ont prônées les droits à l'éducation, à la santé et à la protection aux enfants, aux jeunes et aux adolescents. La constitution de la 7<sup>ème</sup> République traduit ces engagements en son article 12 qui stipule que «chacun a droit à la vie, à la santé, à l'intégrité physique et morale,..., à l'éducation et à l'instruction dans les conditions définies par la loi...». L'Article 21 du même texte précise que ces droits sont, en priorité, à la charge de l'Etat et ses démembrements. Il l'énonce en ces termes: «...L'État et les collectivités publiques ont le devoir de veiller à la santé physique, mentale et morale de la famille, particulièrement de la mère et de l'enfant».

En plus, la constitution de la 7<sup>ème</sup> République impose aux parents et à la communauté des comportements de protection des droits de l'enfant à l'éducation et à la santé. Obligation leur y est faite, de par l'article 23, selon lequel, «les parents ont le droit et le devoir d'élever, d'éduquer et de protéger leurs enfants. Les descendants ont le droit et le devoir d'assister et d'aider les ascendants. Les uns comme les autres sont soutenus dans cette tâche par l'État et les autres collectivités publiques. L'Etat et les autres collectivités publiques veillent, par leurs politiques publiques et leurs actions, à la promotion et à l'accès à un enseignement public, gratuit et de qualité ».

Afin de prouver sa volonté dans cette mission d'éducation et de protection de l'enfant, l'Etat du Niger a mis en place un cadre juridique: la LOSEN (1998) qui note clairement que «l'éducation est une priorité nationale» (article 7) et que «l'Etat garantit l'éducation aux enfants de quatre (4) à dix huit (18) ans» (article 2). Ce texte est complété au plan opérationnel par le PDDE (2003-2013) qui définit les conditions de son application. Une démarche similaire a été entreprise en matière de la SSRJA où l'Etat a clairement défini des droits et priorités à travers le Plan de Développement Sanitaire (PDS, 2002-2011) sous tendu en SR par une Politique Nationale SR (2005-2010) et une stratégie nationale d'IEC/SR de par lesquelles les enfants et les adolescents ont une place enviable. Ces politiques et stratégies nationales sont complétées par plusieurs autres textes qui protègent l'enfant en situation particulière comme «les orientations nationales pour la prise en charge des enfants en situation de vulnérabilité» (2010), «la politique nationale de protection sociale» (2011) et «politique nationale genre » (2008), la PTME, etc.

Au vu de toutes ces dispositions juridico-techniques qui concourent largement à garantir à l'enfant, au jeune et à l'adolescent le droit au bien être général, à l'éducation et à la SSR, ASO EPT, qui se donne comme ambition d'alimenter sa stratégie de plaidoyer en se basant sur des données et analyses incontestables, a commandité la présente étude. Elle l'aidera à mieux cerner le niveau de mise en œuvre des plans stratégiques et stratégies en la matière. Une telle préoccupation est judicieuse quand on sait que le PDS et SSRA/J ont déjà pris fin et que le PDDE est dans sa dernière année d'exécution. En tant qu'organisation faitière de plus de soixante (60) syndicats et ONGs/ADs, ASO-EPT ne peut se contenter d'études de secondes mains.

A l'issue des investigations qui ont touchées l'essentiel des acteurs dans chacun des deux secteurs, les principaux résultats suivants peuvent être dégagés:

- **Droit à l'éducation chez l'enfant et jeunes adolescents**

Au moment où le budget de l'éducation a triplé:

1. Le préscolaire a fait un exploit en dépassant de 0,7% la prévision de 5% de taux de préscolarisation contre 1% en 2002. Cependant, là aussi, le grand effort est venu du privé qui a scolarisé 38% des enfants inscrits à travers 47,2% d'établissements créés. Selon les enseignantes et les directrices des jardins interrogées, les conditions de travail sont précaires: le matériel didactique manque cruellement, l'écrasante majorité d'enseignantes sont formées pour enseigner au primaire donc sans qualification requise, les écoles maternelles manquent en majorité de clôtures de latrines, de gardien, etc.

2. Au primaire, des progrès ont été aussi accomplis en matière d'accès mais le taux atteint en 2012 (76,1%) est nettement en deçà de l'attente (91%). De ce fait, le Niger est classé parmi les pays qui risquent de ne pas atteindre les OMD en éducation aux environs 2015.

Au niveau de l'achèvement du cycle, les résultats ne sont pas aussi reluisants. 93% étaient attendus en 2013. En 2011, seul 51,2% ont pu être obtenus, loin derrière l'objectif de 2007 qui était de 59%. Pire encore, il est de 42,6% chez les filles (33,9% pour les filles à Diffa) et de 45% en milieu rural. Ce qui signifie que pour conduire une fille au CM2, il faut inscrire 3 filles au CI ; idem pour obtenir un élève au CM2 en milieu rural, il faut inscrire prêt de 3 élèves au CI. Le taux d'achèvement du primaire n'est que de 35,1% pour la région de Diffa et 44,2% pour la région de Tahoua alors qu'il est de 87,8% à Niamey.

Les communautés interviewées dont les activistes en éducation affirment que la qualité de l'éducation n'a jamais été aussi dégradée car l'écrasante majorité d'enfants qui admettent aux examens le sont du fait du politique qui veut faire plaisir aux institutions monétaires internationales en donnant gratuitement le diplôme aux candidats au CFEPD afin d'atteindre les taux souhaités. Selon eux, « si ce n'est que cela, comment comprendre que la plupart d'admis (surtout en milieu rural) ne savent ni lire ni écrire, compétence attendue d'un élève de CE ». Pour un autre, cette mauvaise qualité des apprentissages au primaire explique, en partie, l'échec massif des enfants en 6<sup>ème</sup> où ce sont des évaluations objectives faites par les maitres contrairement aux examens finaux qui sont aujourd'hui plus politiques que techniques ».

3. Au secondaire, sur 100 enfants devant être inscrits au collège, seuls neuf le sont dans la tranche d'âge net de 13 à 16 ans. Tout âge confondu, le TBS au secondaire premier cycle est de 17,8% contre 23% attendus en 2013. Selon UNESCO (2010), ce taux est nettement en deçà du taux de l'Afrique subsaharienne de 43 % (2,42% fois inférieur) en 2009 à fortiori celui du monde (80 % en 2010 soit 4,38 fois inférieur);

4. les centres d'apprentissage qui devaient donner aux élèves exclus et les 33,90% n'ayant pas du tout eu accès à l'école, la chance de se former directement à l'emploi sont dans leur écrasante majorité concentrés dans les chefs lieu de région. C'est seulement en 2011 que le Ministère de la formation professionnelle a fourni un effort considérable en créant, à la date d'aujourd'hui, 80 CFDC. Cependant, seuls 35% sont en activité. 3021 élèves au total y sont inscrits dont 50,68% de filles.

Ces 35% qui sont fonctionnels souffrent d'énormes insuffisances dont le manque de siège propre à 90%, d'enseignants en nombre suffisant et de qualité. Les populations bénéficiaires

se plaignent d'insuffisances voire manque d'informations sur le mode de fonctionnement de ces centres, de leur éloignement et de leur concentration dans les grandes villes.

Le ministère de la jeunesse et des sports a également mis en place quelques centres de formation des jeunes filles en économie ménagère, qui concourent à cet objectif de formation à l'emploi mais là aussi, les populations urbaines seules en profitent. Les zones rurales, mêmes certains chefs lieux de région n'en disposent pas.

5. L'enseignement spécialisé a longtemps souffert de la même image car jusqu'en 2009, seul 4 écoles de formation spécialisée existaient dont deux (2) à Niamey, une à Zinder et une à Maradi. Ce n'est qu'à partir de 2010 que 19 classes intégratrices pour aveugles et sourds et 6 écoles intégrées ont été créées dans les 8 chefs lieux de région et à Konni, Keita et Madaoua regroupant 619 élèves dont 216 filles et 403 garçons fréquentant 29 établissements.
6. En somme, on constate que le système éducatif nigérien est plus que défaillant, il est en déconfiture totale, livré aux injonctions des institutions monétaires internationales comme l'a si bien démontré Alternative Espace Citoyen dans une étude récente commanditée par ASO EPT. Incapable de fournir les apprentissages fondamentaux à la majorité (lecture, écriture, calcul), incapable d'atteindre ses propres projections (les indicateurs largement en deçà de ceux que le gouvernement s'est librement fixés).

Selon un activiste de l'éducation pour tous, «ces rendements sont mérités pour notre système. Quoi de plus, dit-il quand un Etat est incapable de faire fonctionner pendant 5 bons mois sur les 9, les écoles. Tout le monde sait que depuis l'entrée de la mesure du cofinancement de l'éducation et la politique de contractualisation clairement énoncée dans le PDDE, chaque année, il faut compter 2 mois (octobre et novembre) pour avoir les hangars construits par les parents et les collectivités, au moins deux à trois mois de grève d'enseignants et élèves et un mois d'arrêt de cours afin de ne pas être surpris par les tornades de juin. Voilà les raisons de la débâcle de notre école. Pire encore, ces classes de 4 mois, sont truffées d'enseignants (80%) d'un très bas niveau (8 ans de scolarité mal suivies), très démotivés, n'ayant aucune vocation pour l'enseignement.

Un tel fonctionnement ne peut que créer une rupture d'égalité entre l'Etat et les citoyens car c'est le non droit le plus total en général, d'une part, et entre les populations urbaines ayant une conscience de l'importance de l'école d'où ils inscrivent leurs enfants dans le privé et les populations rurales qui attendent tout de l'Etat, d'autre part. Elles sont d'ailleurs obligées car l'offre de service est quasiment inexistante. N'est-ce pas pour cette volonté inavouée d'abandonner ses propres devoirs que l'Etat a énoncé le développement de l'enseignement privé qui devait assurer au moins les 20% des offres éducatives en fin 2013 ?

Il est vrai que le Niger n'est pas le seul pays de l'Afrique Subsaharienne dans cette réalité, mais ailleurs, l'école étant considérée comme le lieu le plus privilégié de protection de l'enfant jusqu'à 16-18 ans, les renvois ne sont massifs qu'après le BEPC qui a cessé, depuis les années 80, d'être un diplôme pouvant donner droit à un emploi comme au Niger. De ce fait, l'accès à la formation professionnelle pour l'emploi est prévu pour l'après BAC.

- **Droit à la SSRA/J**

Le droit à la SSR porte, d'une part, sur le droit de l'enfant et de l'adolescent à l'éducation en matière de sexualité et de la reproduction afin d'installer chez lui des comportements et attitudes adaptés et d'autre part sur son droit à bénéficier des soins de qualité lors qu'ils

souffrent d'une infection y affaissant. A ce sujet, s'il est vrai que le taux de couverture sanitaire au Niger est assez important, il n'en demeure pas moins que l'accès à l'éducation sexuelle est carrément absent de notre système éducatif endogène. Elle fait même l'objet de rejet total, considérée comme un entrainement des enfants et des jeunes à la débauche. Encastré dans les mœurs ayant moulé la personnalité des nigériens, le tabou sexuel est assez fortement encré dans le Moi du nigérien que même lorsqu'il est un acteur de la santé sexuelle et reproductive, il a du mal à aborder les sujets s'y rapportant avec ses propres enfants. A l'école, il faut attendre l'enseignement secondaire (12 à 16 ans) pour voir apparaître quelques bribes de cours sur les appareils génitaux, la reproduction dans ses aspects les plus généraux sans aucun lien étroit avec ce que vivent les jeunes qui, pourtant, sont sexuellement actifs. Au lieu d'un enseignement apprentissage actif et pratique incluant le vécu quotidien des enfants et jeunes adolescents, les professeurs de SVT et d'économie familiale, qui n'ont pas eux même une formation digne de son nom en SSR, tentent un jeu de mots au travers duquel le débat de fonds reste occulté. Ce qui fait que les élèves suivant ces cours tombent enceintes, attrapent des IST/VIH, preuve que ces cours sont inadaptés.

Au niveau des jeunes non scolarisés et déscolarisés, du grand public, la sensibilisation de proximité est très sporadique, escamotée, voire même inexistante surtout en milieu rural. Lorsque les ONG/AD acquièrent des financements pour des interventions en IEC/SSR, le manque de coordination, de suivi et supervision fait que les activités ne sont, souvent, pas exécutées comme l'ont expressément déclaré des jeunes et certaines ONG interviewées lors de la présente étude.

Au plan SSR, la situation de droit est donc un terrain purement à déblayer, à réorganiser, à contrôler. Les ONG et les services techniques ont assez d'appui de la coopération bilatérale (USAID, UE, AFD, Coopération allemande, suisse, luxembourgeois, ...), des institutions onusiennes (UNICEF, OMS, UNFPA, OMS, BM, FMI, ...) et des ONG internationales (Oxfam, KFW,...) clairement reconnues par les acteurs mais l'absence de coordination, de suivi fait que le Niger est l'un des pays où le taux de PF, d'IEC SR et IST/VIH/SIDA, de recours au préservatifs, de changement de comportement en SSR est un des plus faible. Ce qui constitue une des plaintes de PTF en SSRAJ maintes fois mentionnées au cours de cette étude.

Que ce soit en éducation ou en SSRAJ, l'Etat, lui-même, a fait son propre méat culpa et a reconnu que ses stratégies PDDE et Stratégies SSRAJ n'ont pas atteint les effets escomptés d'où :

- En matière de droit à l'éducation le PSEF (2013-2024) a remplacé le PDDE.
- En SSRAJ, les PNSR (2011-2015) a substitué le PNSR (2005-2010).

## INTRODUCTION

Les droits de l'enfant incluent plusieurs dimensions selon le secteur de la vie socioéconomique, culturelle et sportive et selon son âge. La prise en charge de ces droits prennent leur racine au niveau de la structure familiale qui doit assurer l'épanouissement harmonieux de sa personnalité en garantissant un climat de bonheur, d'amour et de compréhension, une alimentation saine, le droit civil, à la santé, à la protection, etc.

Ayant à l'esprit la nécessité d'accorder une protection spéciale à l'enfant et à l'adolescent, l'humanité s'est déployée très tôt à la mise en place d'un cadre réglementaire à cet effet. Ainsi, ont vu le jour tour à tour :

- la Déclaration de Genève de 1924 sur les droits de l'enfant ;
- la déclaration universelle des droits de l'homme en 1948 ;
- la Déclaration des droits de l'enfant adoptée par l'Assemblée générale le 20 novembre 1959 ;
- le Pacte international relatif aux droits civils et politiques (en particulier aux articles 23 et 24) de 1966;
- la Déclaration sur la protection des femmes et des enfants en période d'urgence et de conflits armés;
- le pacte international sur les droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC 1966) ;
- la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples (1981), la convention sur l'élimination de toute forme de discrimination à l'endroit de la femme ;
- la convention relative aux droits de l'enfant signée en 1990 ;
- les objectifs du millénaire pour le développement incluant à la fois l'éducation, la santé, la lutte contre la faim, les discriminations, etc.

Le Niger, pour se conformer à ces dispositions dont il est signataire, a mobilisé depuis le début des années 2000 un arsenal de dispositions techniques et stratégiques aussi bien en éducation qu'en santé (préoccupations de la présente étude, afin de réaliser les droits de l'enfant à l'éducation et à la santé. Pour parvenir, l'Etat, les PTF, la société civile, les acteurs informels, les communautés se mobilisent de plus en plus, pour la réalisation des droits sociaux pour tous, en général, et pour les enfants et les jeunes les adolescents, en particulier. La présente étude, commanditée par une coalition d'ONG, d'Associations de Développement (AD) et de syndicats, actives en éducation, ASO EPT, procède de cette mobilisation générale pour l'enfant. Elle porte sur « les droits des enfants en matière d'éducation et de la santé sexuelle et reproductive au Niger ». Ce document présente le rapport de l'étude. Il comporte essentiellement trois parties: une première partie portant sur la démarche méthodologique, une deuxième partie sur le droit à l'éducation et une troisième partie sur le droit à la SSRAJ. Le tout est clôturé par une conclusion générale.

## 1 DEMARCHE METHODOLOGIQUE

### 1.1 CONTEXTE GENERAL DE L'ETUDE

Le Niger est l'un des pays de l'Afrique subsaharienne où la société civile joue un rôle central dans la défense des droits sociaux, en général, et des droits à l'éducation, en particulier. La coalition nigérienne des Associations, Syndicats et ONG de campagne EPT au Niger (ASO EPT-Niger) est une organisation de la société civile active dans ce domaine. Née en 2008, elle fédère une soixantaine de structures (ONG, syndicats et associations, etc.) qui militent toutes en faveur du droit à l'éducation. Elle dispose d'une représentation au niveau de toutes les 8 régions de notre pays. De son installation officielle en 2008 à cette date, ASO-EPT a à son actif plusieurs réalisations. Il s'agit, entre autres, des campagnes de mobilisation en faveur de l'Education Pour Tous (EPT) à l'occasion de toutes les semaines mondiales d'action (SMA), des caravanes d'information et de sensibilisation sur l'éducation, des activités dans le cadre de la commémoration de certaines dates clés telles que la journée de l'alphabétisation, la journée internationale de la femme, la journée de l'enseignant, la journée de l'enfant africain, la journée mondiale de lutte contre le SIDA, etc.

ASO EPT a également, de 2009 à ce jour, initié et mis en œuvre, grâce au soutien technique et financier d'African Network Campaign on Education For All (ANCEFA) et de la Campagne Mondiale pour l'Education (CME), un projet dénommé : "Projet d'Appui à la Gestion Optimale des Ressources Allouées à l'Education au Niger (AGOREN)". Le financement de ce projet est assuré à travers le Civil Society Education Fund (CSEF) et mis en place par l'Initiative Fast Track (FTI) devenu aujourd'hui le Partenariat Mondial pour l'Education (PME).

Aussi, en collaboration avec ses partenaires techniques et financiers au Niger ASO-EPT a développé et mis en œuvre plusieurs projets en faveur de l'éducation dont (1) le projet suivi budgétaire, (2) le projet suivi des engagements électoraux à travers la campagne « 2015 c'est demain, agir pour l'éducation », (3) le projet « My rights , my voice (MRMV) » Ma voix mes droits » (droit à l'éducation et à la santé sexuelle et reproductive « SSR » pour les jeunes), etc.

Ce dernier projet à savoir My Rights My Voice (MRMV) présente une particularité de par la nature des thèmes abordés et des contextes socioculturels et religieux souvent peu favorables car ils sont encore tabous au Niger, et plus particulièrement au sein des communautés. C'est pourquoi, pour véritablement cerner le contexte et dégager les stratégies les mieux indiquées pour traiter de la question et garantir l'implication effective de toutes les couches sociales, gage de la réussite du projet, ASO EPT a décidé de réaliser cette étude.

### 1.2 FINALITE DE L'ETUDE

En dégagant ces différents éléments, l'étude permettra à ASO-EPT et, au delà tous les acteurs en éducation et en SR, de disposer des données fiables qui permettront d'élaborer un plaidoyer convaincant à l'endroit des décideurs à l'échelle du pays. Elle permettra à la fois de promouvoir le changement des comportements et la prise en charge de cette thématique dans l'enseignement et l'éducation citoyenne de la population.

### 1.3 OBJECTIFS DE L'ETUDE

Cette étude permettra :

- de mesurer le niveau de communication sur la question de la SSR au sein des communautés nigériennes ;
- de dégager la perception des uns et des autres de la thématique ;
- d'identifier et d'analyser les éventuels outils et approches permettant de mieux aborder le thème avec les populations du Niger et plus particulièrement auprès des jeunes.

### 1.4 RESULTATS ATTENDUS

La présente étude ambitionne de :

- fournir une situation référentielle sur les droits d'accès à l'éducation et à la santé sexuelle et reproductive des jeunes et des enfants (pratiques, accessibilité et disponibilité des services, stratégies existantes et données fiables, besoins en information et en formation sur la thématique...),
- déterminer la compréhension des populations à ces sujets et de
- formuler des recommandations de stratégies, de méthodes et/ou d'outils appropriés susceptibles de garantir l'adhésion et l'appropriation du projet par les bénéficiaires.

### 1.5 DEMARCHE METHODOLOGIQUE

La méthode d'Evaluation auprès des Bénéficiaires (EB) directes (populations) et indirectes (acteurs) est celle utilisée en vue de répondre aux objectifs de la présente étude. C'est une démarche qui se veut descriptive, analytique et transversale. Elle consiste à l'écoute des bénéficiaires, des acteurs et des partenaires afin de dégager d'une part leurs compréhensions et perceptions des interventions en cours et d'autre part de faire des suggestions idoines pour pallier les insuffisances constatées..

Elle comporte huit (8) principales étapes qui sont: (1) le cadrage de la mission, (2)la recherche documentaire, (3) l'élaboration et approbation des outils de collecte des données, (4)la collecte des données (5)la restitution à mi parcours, (6) l'analyse des données et rédaction du rapport provisoire, (7) la restitution des résultats de l'étude, (8) l'intégration des observations et la rédaction du rapport final de l'étude.

### 1.6 CADRAGE ET VALIDATION DE L'ETUDE

Un comité de validation de la démarche, des outils et des résultats de l'étude a été mis en place afin de s'assurer de l'avancée, de l'exactitude et de la portée rationnelle et indiscutables des résultats finaux de l'étude. La composition de ce comité est déterminée par le commanditaire. Ce comité suivra de bout en bout tous les travaux jusqu'à la restitution finale.

La validation de la démarche proposée par les consultants est une des phases qui conditionnent l'opérationnalité de l'étude. Pour cela, la méthodologie a été présentée au cours d'une réunion de cadrage de l'étude dès le premier jour de la prestation après signature du contrat. Cette rencontre avait permis de:

- avoir un même niveau de compréhension des TDR de l'étude, en particulier les résultats attendus;

- présenter et discuter la méthodologie et le planning de travail et d'échanger sur les modalités pratiques de mise en œuvre de l'étude;
- convenir d'un calendrier précis du déroulement de l'étude;
- recueillir des propositions d'amélioration de la démarche et des outils;
- rassembler la documentation nécessaire et pertinente sur le sujet auprès d'ASO et ses institutions partenaires.

Au cours de cette rencontre préliminaire, le commanditaire avait donné des précisions sur les sources d'information à consulter, les partenaires et personnes ressources à contacter, susceptibles d'apporter une documentation et des informations indispensables pour la réalisation de cette étude.

## **1.7 RECHERCHE DOCUMENTAIRE**

La recherche documentaire a été réalisée au début de la mission par l'équipe des consultants et s'est poursuivie tout au long du processus de la réalisation de l'étude. Les références utiles se résument aux :

- textes légaux de base (lois d'orientation, politique, stratégies nationales, convention, ...);
- documents de prévision et planification des actions (documents de projet, de programme, les plans d'actions, ...);
- rapports de mise en œuvre (rapports d'étape, de suivi, d'évaluation diagnostique, finale, revue annuelle ou à mi parcours, ...) sur le droit à l'éducation, à la santé sexuelle et reproductive des enfants et jeunes seront rassemblés et étudiés.

Cette documentation (voir liste en bibliographie) a été consultée après l'identification des besoins relatifs aux informations nécessaires à l'atteinte des résultats assignés à la mission de capitalisation.

Les données et leur exploitation ont été complétées par des entretiens avec des personnes ressources. Les informations recueillies ont permis non seulement d'enrichir les outils de collecte des données (guides d'entretien, questionnaires, grilles d'observation) lors du pré-test réalisé à Niamey (Boukoki, Bobiel, Karagué) mais aussi et surtout de répertorier les meilleures pratiques sur les sujets en étude.

## **1.8 ELABORATION, AFFINEMENT ET APPROBATION DES OUTILS DE COLLECTE DES DONNEES**

Les outils de collecte des données nécessaires relatives aux besoins en information de l'étude ont été préparés par les consultants. Il s'agit des aspects relatifs à l'éducation et à la SSRA/J.

### **4.8.1 Aspects éducation :**

Cinq(5) questionnaires ont été élaborés dans cette rubrique et administrés aux communautés et acteurs de l'éducation toute catégorie confondue. Spécifiquement, il s'agit d'un:

- questionnaire adressé aux communautés et aux acteurs en éducation ;
- questionnaire adressé aux éducateurs spécialisés ;



- questionnaire adressé aux acteurs de la formation professionnelle et technique ;
- questionnaire adressé aux cadres centraux en éducation et d'un
- Questionnaire adressé aux jardinières d'enfants.

#### **4.8.2 Aspects SSRE/JA :**

Trois (3) questionnaires ont été élaborés et administrés auprès des acteurs clés que sont les communautés, les services techniques, les acteurs de mise en œuvre et ceux du secteur informel. De façon désagrégée, il s'agit des questionnaires suivants :

- un questionnaire adressé aux communautés en SSRJA ;
- un questionnaire adressé aux acteurs informels en SSRJA et
- un questionnaire adressé aux services techniques (DSP, DS, CSI) aux ONG/AD.

L'équipe de consultants avait d'abord élaboré des guides d'entretien. A l'issue du pré-test, il ressort que les principaux acteurs en éducation et en SSRJA avaient des occupations qui ne leur permettaient pas d'aller jusqu'au bout de l'entretien. Il a fallu insister pour soutirer des informations auprès de ce groupe cible. Une autre raison non des moindres est que certaines questions étaient assez complexes pour nous de les traduire en langue. Il a fallu procéder à des réadaptations. Les détails qui consistaient à demander des précisions et des chiffres selon le genre n'ont pas été pris en considération car les communautés dans leur raisonnement ne distinguent pas la situation des filles de celle des garçons.

#### **1.9 COLLECTE DES DONNEES SUR LE TERRAIN**

Il a été procédé à la mise en place des questionnaires déjà élaborés et les rendez-vous ont été pris dans les régions ciblées (Niamey, Dosso et Tahoua) avec les acteurs du terrain. Ce sont les consultants qui ont réalisé ces activités. Ces acteurs sont de l'administration, du privé, de la société civile, des médias, des parents, des élèves ou de l'institution éducative, caritative, du centre d'éducation non formelle et d'éveil communautaire en milieu urbain, péri urbain, en campagne et dans des zones touchées par l'insécurité résiduelle etc.

L'investigation au niveau de ces dernières localités a permis de comprendre si en région il y a eu appropriation ou pas de la question de l'EPT et si des actions concrètes ont été réalisées dans ce sens et si des résultats probants ont été enregistrés.

D'autres questionnaires ont été envoyés dans les régions de Maradi, Tillabéri, Diffa, Agadez et Zinder sous l'entière responsabilité des points focaux de l'équipe des consultants.

#### **1.10 PRINCIPAUX RESULTATS : A L'ISSUE DE CETTE ETUDE, LES RESULTATS SUIVANTS SONT ATTENDUS:**

- Une situation référentielle et des données fiables sont produites sur les droits d'accès à l'éducation et à la santé sexuelle et reproductive des jeunes, des enfants et des adolescents,
- Une base d'information sur la perception de la population sur la question de droits à l'éducation et à la santé sexuelle et reproductive est disponible,

- Des outils/stratégies et méthodes d'approche en matière d'éducation à la santé sexuelle et reproductive sont proposés,
- Présentation : même s'il est question d'une approche purement éducative, il serait mieux de présenter les résultats de cette étude sur les deux angles à savoir « le droit à l'Education » et ensuite « le droit à la santé sexuelle et reproductive des jeunes, enfants et adolescents au Niger.

### 1.11 STRUCTURES ET PERSONNES TOUCHEES

La collecte des données au niveau central, a été assurée par les deux consultants. L'objectif vise à cerner le cadre juridique et légal des actions d'une part ; et des actions concrètes posées à propos des droits des enfants et des jeunes relativement à l'éducation et à la SSR au Niger d'autre part. Au niveau régional, sous régional et décentralisé ; deux assistants de recherche ont été désignés de part leurs expériences avérées pour accompagner les deux consultants pour la collecte à Niamey, Dosso, Tillabéri et Tahoua. Pour les régions de Maradi, Zinder, Agadez et Diffa, compte tenu des contraintes temporelles et matérielles, ce sont les antennes d'ASO EPT qui ont assuré la collecte. Les lieux, structures et services concernés sont :

Région	Localités et Structures	Personnes rencontrées par service	nombre
Niamey	MEN/A/PLN	SGA , DG Jeunesse	4
	MDS/PF/PE MSP, MJS/C PRODEFA DRSP, CHRP, ISP	D PRODEFA, DEP  DR formation prof, 2 ex Coordonnateurs SR, Major maternité, Responsables SR/DNSR, 7 directeurs de CEG et CES, 7 directeurs d'écoles primaires, - 4 salons de coiffure ; 4 associations de handicapés ; Comité Exécutif des étudiants de formation Professionnelles;	43
	ONG/OCB	ONDPH, SWWA, Lafia Matassa, ANBEF, CONIPRAT, GEPS, Aide et Action, Save the C, plan Niger, COGES CEG, Ecole primaire et COGES	8
Tillabéri	Téra, Say, Ayorou, Ouallam,	- 4 APE et 4 COGES santé départementaux - 2 LO des handicapés, 2 CFGC Say, Mairie 5,	17
Dosso	Dogondoutchi	- COGES Santé, COGES départemental éducation, - Vice Maire, CFDC,	14
Tahoua	Ville de Tahoua, Malbaza, Daguraoua,	COGES CEG et école primaires, CSI (agents et COGES), Croix rouge Tahoua, Inspection secondaire et primaire ; 2 ONG de protection de l'enfant - 2 COGES secondaire ; 2 ONG/AS communautaires	

### 1.12 OBSERVATIONS ET ENREGISTREMENT DES PHOTOS

Des caméras photos ont été utilisées pour recueillir des informations permettant de rendre visibles les résultats des actions constatées au cours des visites et entretien pour rendre

visibles certains vécus des enfants en lien avec le droit à l'éducation et à la SSR. Ces photos constitueront des témoignages des actions réussies ou inversement constatées par l'équipe de chercheurs ou des faits méritant plus d'attention et de recommandation.

### **1.13 TRAITEMENT, ANALYSE DES DONNEES ET ELABORATION DU RAPPORT PROVISOIRE**

Les informations recueillies sur le terrain à travers les entretiens individuels, les focus group et les observations de terrain sont traitées sur la base du canevas de dépouillement élaboré à cet effet. Les consultants, agissant en consortium, sont coresponsables du dépouillement, de l'analyse des données et de la rédaction des rapports.

Ils seront appuyés par les assistants de recherche dans le traitement des données. Les résultats du dépouillement seront agrégés, analysés et transférés dans le canevas de rapport préalablement élaboré.

### **1.14 SUIVI, CONTROLE ET VALIDATION DE LA DEMARCHE ET DES RESULTATS DE L'ETUDE**

Le suivi, le contrôle et la validation et éventuellement la réorientation de la démarche, des outils et des résultats de l'étude sont des stratégies participatives utiles que les consultants suggèrent et qui conditionnent davantage l'opérationnalité de l'étude. Pour cela, l'équipe de consultants rencontrera régulièrement le comité de validation qui sera mis en place par ASO EPT.

### **1.15 DIFFICULTES RENCONTREES**

#### **✚ Indisponibilité des répondants:**

L'enquête étant en priorité destinée aux premiers responsables des institutions, aux acteurs de la société civile et aux leaders communautaires (COGES, APE, COSAN,...), les consultants et enquêteurs ont été confrontés à d'énormes allées et retours afin de pouvoir rencontrer les cibles de l'étude. Du fait de cette occupation, les entretiens en mode dialogué, souhaités pour cette étude, ont été substitués à l'enquête par questionnaires à administration indirecte afin de donner aux enquêtés le temps de répondre aux questions par écrit.

#### **✚ Le recensement général de la population en cours sur le territoire national**

La période de collecte des données a coïncidé avec le recensement général des populations. Ce qui a rendu la plupart des cadres départementaux et communaux non disponibles. Une telle contrainte nous a obligé à reporter la collecte à la dernière semaine du mois de décembre et début janvier alors que le rapport est attendu en fin du mois de décembre.

<b>2 SITUATION DE DROIT DE L'ENFANT A L'EDUCATION</b>
---

## **2.1 SITUATION DE REFERENCE SUR LE DROIT A L'EDUCATION AU NIGER**

### **2.1.1 Contexte international en matière de droit à l'éducation**

Le droit à l'éducation est l'une des préoccupations essentielles de la communauté internationale. Ce qui se traduit par l'introduction de plusieurs conventions, chartes par la communauté internationale et que les Etats sont souvent tenus de ratifier lorsqu'ils veulent accéder à certaines formes d'assistance. On peut citer :

- Ω la déclaration universelle des droits de l'homme en 1948;
- Ω le pacte international sur les droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC 1966) ;
- Ω la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples ;
- Ω la convention sur l'élimination de toute forme de discrimination à l'endroit de la femme;
- Ω la convention relative aux droits de l'enfant signée en 1990;
- Ω les objectifs du millénaire pour le développement en leur Objectif 2 (: assurer à tous l'éducation primaire d'ici 2015), prolongé et opérationnalisé par le cadre d'action de Dakar (avril, 2000) ;

La consécration de ces droits au Niger est concrétisée non seulement par la ratification de ces textes mais aussi et surtout l'élaboration d'une législation propre en faveur du droit à l'éducation.

### **2.1.2 Contexte et orientation stratégiques du système**

L'éducation au Niger est régie par la loi d'orientation du système éducatif nigérien (LOSEN) adoptée en juin 1998. C'est une loi unique qui assigne à l'école nigérienne la mission de répondre aux besoins essentiels suivants :

- ✓ accroissement substantiel des taux de scolarisation et d'alphabétisation ;
- ✓ amélioration de l'efficacité interne et externe du système éducatif ;
- ✓ rentabilisation de la gestion des ressources humaines, financières et matérielles ;
- ✓ recherche de modalités nouvelles de partage de coûts de l'éducation.

Ces besoins sont sensés être couverts à travers la structure suivante :

- ✓ l'éducation formelle comprenant le préscolaire, les cycles de base 1 et 2, les enseignements moyen et supérieur ;
- ✓ l'éducation non formelle composée de l'alphabétisation et de la formation des adultes, des écoles confessionnelles et de formation professionnalisante.

Trois (3) principales composantes sont définies comme étant les idéaux poursuivis à savoir : la composante qualité, la composante accès et la composante équité. Ces composantes sont une sorte de vecteur devant guider les comportements, les attitudes et les pratiques de tous les acteurs et PTF en éducatifs et formation appelé ici. C'est en ce sens qu'on parle de loi d'orientation de l'école nigérienne (LOSEN). Afin de mettre en œuvre ces intentions clairement définies de par la LOSEN, l'Etat du Niger a élaboré et mis en exécution le Programme Décennal de Développement de l'Education (2002-2013).

*Le volet droit à l'éducation de la présente étude vise à évaluer jusqu'à quel niveau les ambitions ainsi définies sont réalisées? Quelles sont les compréhensions, les appréciations, et perceptions des acteurs ? Quels sont les effets des appréhensions de ces acteurs sur les réalisations?*

*L'Etat a-t-il- réellement atteint les performances en termes de taux convenus par lui fixés et cela en tenant compte des normes de qualité, d'accès et d'équité ? Pour répondre à ces interrogations, cette étude s'intéressera au volet « éducation de l'enfant et de l'adolescent de 0 à 18 ans » que l'Etat s'est imposé lui même comme étant une obligation pour lui-même.*

## **2.2 MISE EN ŒUVRE DES DROITS A L'EDUCATION : EFFICACITE ET EFFICIENCE DU SYSTEME D'ENSEIGNEMENT**

En dehors de l'analyse documentaire, onze (11) directrices des jardins d'enfants, une inspectrice et un responsable de l'éducation préscolaire au MEN/A/PLN ont été interrogés sur le droit à l'éducation préscolaire.

### **2.2.1 Niveau préscolaire**

*Au plan statistique donc quantitatif, le PDDE projette de faire passer le taux d'admission au préscolaire de 1% en 2002 à 5% en 2012. Quelle est l'efficacité du système en 2011 ?*

<i>Année</i>	<i>2007-2008</i>	<i>2008-2009</i>	<i>2009-2010</i>	<i>2010-2011</i>
<b>Taux</b>				
<i>Garçons</i>	2	2.7	4.7	5.6
<i>Filles</i>	2	2.4	4.6	5.7
<i>Ensemble</i>	2	2.5	4.6	5.7

*(Source: annuaires statistiques (2009-2010) / (2010/2011)*

Selon l'annuaire scolaire 2011, le taux brut de préscolarisation est passé de 2% en 2007 à 5.7% en 2011. Il était à 1% en 2002. On peut dire que le système a atteint et même dépassé son objectif de 0.7%, le score prévu en 2012 étant de 5%. Ce succès en matière de création d'écoles a évolué et a passé de 621 en 2009 à 1283 soit une augmentation annuelle moyenne de 43.7%.

Cependant, cette augmentation de 47.2% est due en grande partie aux efforts des populations elles mêmes à travers les jardins communautaires et le secteur privé (38%). Ce qui ramène les efforts de l'Etat à 3.5% loin de 5% attendus. Les jardins communautaires sont selon les directrices et les inspecteurs interrogés, les fruits des appuis substantiels des institutions Onusiennes comme le PNUD, l'UNICEF, l'UNESCO,..., et les coopérations bilatérales avec la JICA, les cCoopérations Allemande, Française, Belge, ..., à travers les ONG ou les structures étatiques.

#### **Question d'accès, de qualité et d'équité**

Si l'enseignement préscolaire est peu développé au Niger, il est aussi pratiquement réservé aux enfants des classes sociales aisées vivant en zone urbaine (62,1%). L'écrasante majorité d'enfants (94.3%) des quartiers populaires des grandes villes nigériennes et des villages n'ont pas accès à l'école maternelle non pas parce que les parents ne veulent pas les inscrire mais du fait de la non accessibilité. Une directrice de jardin communautaire interrogée au Pays Bas

(Tallagué, 4<sup>ème</sup> Arrondissement de Niamey) a affirmé « qu'avant l'ouverture de leur jardin, bon nombre de parents de ce quartier n'envoyaient pas leurs enfants à la maternelle de Tallagué de peur d'accident de route sur la RN1. Aujourd'hui qu'elle est proche d'eux, nous sommes débordées ».

Le taux de préscolarisation atteint au Niger en 2011 bien qu'au-delà de la moyenne prévue par le PDDE est largement en de ça de la moyenne de 1 enfant sur 10 des pays de l'Afrique subsaharienne (ASMAE, 2010). C'est dire que la prescription de 5% pour 2012 dans le PDDE à l'année zéro (0) était très peu ambitieuse quand on sait que le préscolaire prépare l'enfant à s'adapter à la scolarité obligatoire et participe significativement à son développement psycho socio affectif. Cet enseignement permet, en effet, à l'enfant de s'intégrer) à vie sociale à travers l'intériorisation de certaines normes et règles de la vie de groupe, mais surtout de le préparer à acquérir des apprentissages qui lui seront utiles au primaire. A travers les activités d'éveil proposées, l'enfant développe ses capacités à lire et à compter. Promouvoir le préscolaire, permet donc de lutter contre l'inadaptation scolaire au primaire.

Pour les enfants défavorisés en milieu rural, l'enseignement préscolaire est d'autant plus important qu'il leur permet d'évoluer et de s'épanouir dans un environnement sécuritaire sans être livrés à eux-mêmes (UNESCO, 2010) d'une part et permet aussi aux mères de se libérer pour des activités génératrices de revenu.

Bien que le préscolaire soit important, une enseignante n'a pas hésité à dire: « non, les enfants nigériens n'ont pas accès largement à l'éducation préscolaire car ça n'existe pas en zone rurale»

### **Compréhension, perceptions et appréciation des acteurs sur le droit à l'éducation préscolaire**

Une des rares préoccupations exprimées par les acteurs et les bénéficiaires indirects de l'éducation préscolaire est la qualité des apprentissages auxquels sont soumis les enfants aux préscolaires.

#### **➤ Question institutionnelle**

A la question « sur les comportements que posent les acteurs qui sont de nature à rendre l'école non performante », un enseignant à la retraite a fait constaté que l'un des problèmes de l'école maternelle au Niger est d'abord institutionnel. Selon lui, il n'y a aucune école où sont formées les jardinières d'enfants. Ce sont, le plus souvent, les enseignantes du primaire expérimentées mais démotivées par l'enseignement « craie en main », souvent à un pas de la retraite sont affectées pour s'occuper des plus petits jouant, à la fois à la pédagogue et à la grand mère, lieu et place d'une véritable puériculture, d'une pédagogie de l'éveil que requiert l'enseignement préscolaire. Pire encore, dans le privé et les jardins communautaires, ce sont souvent les proches parents des fondateurs et quelques déscolarisées qui sont casées afin de leur procurer un emploi.

Pourtant, l'enseignement préscolaire, comme les autres ne peut réussir dans l'improvisation. On ne peut bâtir un système d'enseignement sur la base des formations sur le tas. Une base psycho-socio-pédagogique, sanitaire, calquée sur les fondements théoriques des sciences de l'éducation, la protection de la petite enfance, doivent être internalisés par les enseignantes avant de prétendre enseigner dans les écoles maternelles.

L'école normale supérieure de l'université de Niamey a ouvert un programme de formation d'inspectrice de jardin d'enfants mais qui n'ont pas une formation de base soutenue en la matière.

#### ➤ **Maternel didactique et d'éveil**

A l'issus des interviews avec les directrices et enseignantes du préscolaire, le constat est amère car le matériel qui existe est très insuffisant. Pour les écoles qui en possèdent, il est cité: « une balançoire, des jouets (singe, lion, poisson, poupée,...), des cages à grimper, des nattes,... tous en bon état ». Une autre dans le même sens dit: « nous avons un minimum quand même, mais une seule balançoire pour plus de deux cents (200) enfants, c'est insignifiant ». D'autres ont décrié « l'insuffisance, voire le manque de matériel adapté aux tous petits ». « je dirais qu'il nous manque le minimum car on a ni table banc, ni tableau ni ardoise ». « Nous avons des tables bancs en ciment, est ce que cela est bon pour les tous petits, voyez vous-mêmes » Certaines ont avancé que de fois « les enfants sont assis à même le sol malgré le froid et la chaleur, ce qui fait que certains parents gardent leurs enfants à la maison pendant le froid ». Ces interventions caractérisent aisément la situation actuelle des jardins d'enfants en pleine capitale.

#### ➤ **Compréhensions et appréciation des jardinières et des parents d'enfants**

Une enseignante communautaire interrogée à ce sujet, affirme que les parents pauvres du quartier de Pays Bas (4<sup>ème</sup> arrondissement de Niamey) inscrivent de plus en plus leurs enfants au jardin. En plus de l'éveil et de la préparation à l'école primaire, l'inscription des enfants au préscolaire permet aux parents de se libérer, de mener du petit commerce et s'occuper mieux des plus petits. Une vendeuse de baignée assise devant sa marchandise attendant la sortie des élèves pour la récréation n'a pas hésité à clamer que « lorsque mes enfants de 3 et 5 ans étaient avec moi, les gens n'achetaient pas mes baignées me soupçonnant d'être sale car entourée d'enfants ».

Aujourd'hui, un impact inattendu de l'inscription d'enfants au préscolaire chez les mères analphabètes, est de créer une occasion de réalisation des AGR non seulement en leur donnant un peu plus du temps et de liberté mais aussi en créant une clientèle sur place.

Au niveau des jardins d'enfants publics, les directrices questionnées ont relevé quelques facteurs entravant le bon fonctionnement de l'école maternelle :

- les parents des quartiers périphériques, faute de conscience de la portée de l'école maternelle, ne font pas de l'inscription de leurs enfants une priorité » ;

- certains pensent que c'est une affaire de ceux qui ont les moyens, d'où ils ne se pressent pas d'y inscrire leur enfant au préscolaire» ;

- Inefficacité et malhonnêteté de certaines enseignantes qui, au lieu d'insister pour que les enfants s'appliquent pour mieux apprendre, ces « tantis » produisent à la place des enfants. Un parent d'élève qui semble prendre conscience, a exprimé son amertume en ces termes : « chaque trimestre, ma fille m'apporte ses résultats: des dessins, des coloriages, des gribouillages bien présentés. J'appréciais et je passais encourager les jardinières. A la fin de l'année, ma déception était d'apprendre avec ma fille que c'est l'enseignante qui faisait les desseins pour elle. Ce qui m'a obligé de lui changer d'école. Pourtant c'était une école de renom ».

- Les COGES et APE ne fonctionnent pas car, « pas de visites, pas de réunion, pas de participation matérielle, pas d'intéressement aux conditions de travail des enfants ». Cette appréciation est faite par l'écrasante majorité de personnes ayant répondu à la question relative à la fonctionnalité des COGES. Il en est de même pour l'écrasante majorité des APE. Ce qui complique davantage la situation de l'inactivisme de ces structures communautaires, c'est qu'elles travaillent séparément: d'un côté l'APE et de l'autre le COGES. Pourtant, elles doivent et sont ténues de collaborer parce que défendant une même cause, l'école au profit de toute la communauté. Malheureusement, les membres de ces structures communautaires manquent énormément de formation et d'information. Elles éprouvent un réel besoin en matière de renforcement des capacités notamment en vie associative et décentralisation, en rôle et importance de l'école sur le développement local, en rôles des parents dans l'éducation de leurs enfants etc.

- insuffisance de matériels didactiques et d'aménagement d'espace. Il est fréquent de voir des écoles maternelles abriter des dépotoirs, des cours non délimitées, des cours n'ayant aucun arbre ou hangar, des jardins d'enfants en paillote exposant les enfants de moins de 7 ans au froid et à la chaleur.

## 2.2.2 Niveau primaire

### *(1) Efficience et efficacité en termes d'accès et qualité de l'éducation de base 1*

Les ambitions les plus fortes de l'Etat du Niger en planifiant le système d'enseignement à travers le PDDE étaient l'accès et le maintien des enfants à l'école. La barre des objectifs du PDDE, à ce sujet, était placée à un niveau assez raisonnable dans le but certainement de donner la possibilité d'atteindre le but de l'éducation primaire pour tous à la phase suivante, 2012-2015, comme prévu par les OMD. Les principaux taux relatifs à l'accès fixés par le PDDE au primaire étaient entre autres (PDDE, 2003-2013, composante qualité, p.4-5):

**- relever le taux de scolarisation primaire de 41.7% en 2002 à 91% en 2013 ;**

**- porter le taux brut de scolarisation des filles au cycle de base 1 de 33,3% en 2002 à 91% en 2012**

**- porter le taux de scolarisation primaire en zones rurales de 38% en 2002 à 90% en 2012 ;**

**- porter le taux de survie au cycle de base 1 de 57% en 2002 à 93% en 2013 ;**



- réduire le taux de redoublement au CM2 de 36% en 2002 à 10% en 2013
- porter le taux d'achèvement du cycle de base 1 de 24,2% en 2002 à 93 en 2013 ;
- porter le taux de scolarisation au cycle de base 2 de 13% en 2001 à 23% en 2013 ;
- porter la part du privé de 14% en 2001 à 20% des effectifs des collèges en 2013 ;
- accroître le taux d'alphabétisation de 19,9% en 2000 à 38% en 2013 ; (ix) créer 50 centres de formation

Neuf (9) ans d'exécution du PDDE (2003-2011) se sont écoulés. Les résultats atteints sont loin derrière les attentes de l'Etat lui-même, à fortiori celui du peuple nigérien et des acteurs de la société civile et des partenaires techniques et financiers du pays. La situation est en deçà des espérances car tous les acteurs en éducation sont unanimes que le Niger risque de ne pas être au rendez vous des OMD en 2015. Le tableau suivant confirme cette affirmation.

**Tab : Evolution du taux brut de scolarisation, de l'achèvement et au primaire de 2002 à 2011**

Année		2002-03	03-04	04-05	05-06	06-07	07-08	08-09	09-10	10-11
<b>TBS</b>	<b>Ensemble</b>	45	50	52	54	57	62,1	67,8	72,9	76,1
	<b>Fille</b>	37	40	43	44	47	53,1	58,6	63,9	67,3
	<b>Rural</b>	43	48	51	52	54	58,4	64,4	70,3	70
<b>Taux d'achèvement au primaire</b>	<b>Ensemble</b>	25	32	36	40	43	45,5	48,2	49,3	51,5
	<b>Fille</b>	20	25	28	31	33	35,8	38,6	41,5	42,6
	<b>Rural</b>	-	-	-	-	-	40,1	43,5	44,2	45
<b>Taux de réussite au CFEPD</b>	<b>Ensemble</b>	-	-	-	46	-	44	53,3	58,7	63,5
	<b>Fille</b>	-	-	-	44	-	41,9	50,3	56,6	61,6
	<b>Rural</b>	-	-	-	-	-	41,1	59,4	56,5	61,8

(sources : annuaire statistique 2006-2007 et 2010-2011)

L'efficacité du système éducatif, du point de vue l'accès, se mesure à partir des critères que le PDDE s'est fixés notamment le relèvement du TBS, le maintien des recrues à l'école sans distinction du genre et du milieu de vie.

Du point de vue d'accès à la scolarité primaire, 91% du TBS étaient projeté pour l'année 2012/2013. A la fin de l'année 2011, il est encore seulement à 76,1%. Même si ce taux constitue un succès indéniable, il est en deçà de l'attente (91%). Le gain moyen annuel n'ayant jamais dépassé 5% lorsqu'il ne régresse pas, il est pratiquement impossible que le Niger réalise son rêve en 2012/2013.

Ce taux est encore plus faible chez les filles qui sont à 67,3% contre 91% et en zone rurale où il est encore à 70% contre 90%, soit un écart de 20%. Il est nettement inférieur au taux mondial de scolarisation qui était de 90% en 2009 selon UNESCO et à celui de la région Africaine qui est de 77% à la même année.

Au niveau de l'achèvement du cycle, les résultats ne sont pas encore reluisants: 59% étaient attendus en 2007 et 93% en 2013. Cette norme de qualité est loin d'être réalisée. En 2011, elle est encore en deçà de l'attente de 2007 et se situe à 51,2%. Pire encore, il est de 42,6% chez les filles (33,9% pour les filles à Diffa) et de 45% en milieu rural. Ce qui signifie que pour conduire une fille au CM2, il faut inscrire 3

filles au CI ; idem, pour obtenir un élève au CM2 en milieu rural, il faut inscrire prêt de 3 élèves au CI. Ce taux d'achèvement du primaire n'est que de 35,1% pour la région de Diffa et 44,2% pour la région de Tahoua alors qu'il est de 87,8% à Niamey.

*Le taux national d'achèvement du cycle primaire de 51.2% en 2011 est nettement en deçà du niveau mondial de 2009 qui est 88%. Il est de même inférieur au taux africain qui est de 67% la même année.*

*Le taux de 42,6% de filles nigériennes qui terminent l'enseignement primaire en 2011 est dérisoire comparativement à ceux de filles de la République centrafricaine, de la République démocratique du Congo et du Tchad situés entre 57 et 69% filles que l'UNESCO considèrerait comme les plus bas du continent noir.*

Au plan de l'efficacité du système, sur 100 élèves inscrits au CI seulement 69 parviennent au CM2 y compris les redoublants. Le coefficient d'efficacité du système est de 50,3% ; ce qui signifie que pour produire un diplômé au CFEPD, il faut recruter 2 élèves au cours d'initiation (CI). Sur 1000 élèves inscrits au CI, seulement 429 obtiennent le CFEPD, parmi eux, seulement 311 obtiennent ce diplôme sans aucun redoublement, les filles moins que les garçons avec 66.7% contre 71.6%» (MEN/A/PLN, 2011, p22);

Concernant la performance à l'examen final de fin de cycle primaire (CFEPD), le rendement qui était de 34% en 2001 est passé à 63,5% en 2011, 20 ans plus tard. Un tel taux est synonyme d'inefficience quand on l'analyse à partir des moyens qui sont injectés pour le produire. En effet, de 2001 à 2011, le budget de l'éducation a plus triplé passant de 23,6 milliards à 103,2 milliards. Ce rendement traduit que 36,5% d'enfants entrant au CI sont renvoyés de l'école vers 11-12 ans et sont donc directement livrés à la rue avec peu de perspective de formation professionnelle à l'emploi quand on sait que sur les 266 communes moins de 10% disposent des centres de formation des jeunes à l'emploi (MFP/E, 2011).

### **2.2.3 Enseignement de cycle de base 2**

Le cycle de base regroupe, selon le PDDE, les enfants âgés de 13 à 16 inscrits au 1<sup>er</sup> cycle du secondaire qu'ils soient dans le privé ou au public, en enseignement général, au franco-arabe dans l'enseignement expérimental.

A leur propos, les principales ambitions du PDDE sont les suivantes :

**- porter le taux de scolarisation au cycle de base 2 de 13% en 2001 à 23% en 2013**

**- porter la proportion des effectifs des CEG ruraux de 19% en 2001 à 40% des effectifs totaux du cycle de base 2 en 2013 ;**

**- porter la part du privé de 14% en 2001 à 20% des effectifs des collèges en 2013 ;**

**- Créer 50 centres de formation en développement communautaire (CFDC)**

23 % de taux de scolarisation au cycle de base signifie que sur 100 jeunes adolescents âgés de 13 à 16 ans seuls 23 arriveront au CEG à la fin de la période de mise en œuvre du PDDE.

Année		04-05	05-06	06-07	07-08	08-09	09-10	10-11
		Taux						
<i>TBS au cycle</i>	<i>Ensemble</i>	14,49	16,10	15,55	16,08	16,6	17,8	<i>Statistiques</i>

<i>de base 2</i>	<i>Fille</i>	11,29	12,46	12,04	12,46	13,00	14,10	<i>non encore publiées par les autorités éducatives à cette fin de l'année 2011-2012</i>
<i>Taux d'accès à la 3<sup>e</sup> (achèvement)</i>	<i>Ensemble</i>	8,2	8,8	8,3	9,4	9,3	9,1	
	<i>Fille</i>	6,8	7,2	6,9	7,9	7,6	7,5	
<i>Taux de redoublement au cycle de base 2</i>	<i>Ensemble</i>	18,8	17,6	25,2	21,7	20,	19	
	<i>Fille</i>	18,3	17,5	26	22,2	20,8	19,2	
<i>Taux de survie au cycle base 2</i>	<i>Ensemble</i>	33,8	40	52,5	45,4	39	34,7	
	<i>Fille</i>	37,7	42,5	59,5	50,4	41	35,2	
<i>Réussite au BEPC</i>		55,49	11,93	19,40	30,60	41,5	31,35	

*(Source: recensement scolaire, 2009-2010, MESS/RS, DSI, novembre 2010)*

Les données 2010-2011 sur les rendements des CEG ruraux bien que devant répondre à un objectif du PDDE sont inexistantes dans le document de recensement scolaire 2010. Toutes les données sur les statistiques scolaires sont encore non publiées en 2012, ce qui traduit un disfonctionnement grave car sans ces données, il est à se demander sur quelle base les acteurs feront leurs analyses et planification pour les années à venir.

Le taux brut de scolarisation au 1<sup>er</sup> cycle du secondaire attendu en 2013 est de 23%. Celui réellement obtenu en 2010 est de 17,8%. Ce qui veut dire que sur 100 enfants nigériens âgés de 13 à 16 ans devant fréquenter les collèges d'enseignement général, seuls 17,8% y vont réellement. Il est de 14,1% chez les filles. Ces taux incluent aussi les redoublants qui devront être hors du système. Le taux net de scolarisation au secondaire 1<sup>er</sup> cycle est de 9,0% en 2009-2010 (MESS/RS, recensement scolaire, novembre 2010). Ce qui indique que sur cent (100) enfants devant être inscrits au collège, seuls neuf (9) le sont dans la tranche d'âge net de 13 à 16 ans. Le TBS des filles fréquentant le collège d'enseignement général en 2009 est encore plus bas avec seulement 14,1% contre 39% en Afrique subsaharienne.

Selon l'UNESCO, le taux brut de scolarisation (TBS) mondial au premier cycle du secondaire est passé de 72 % à 80 %, soit 4,38 fois celui du Niger. En Afrique subsaharienne, il est à 43 % en 2009, soit 2,42% les 17,8% du Niger.

Le constat dégagé par les statisticiens du MESS/RS est que seuls 9 élèves de 13 à 16 ans entrent au collège, seuls 17% des 100% de ceux-ci arrivent en 3<sup>e</sup>. Parmi ces derniers enfin, seuls 31,35% arrivent à décrocher le BEPC.

Afin de garantir le droit à l'éducation aux enfants n'ayant pas eu accès à l'enseignement de base I et II, ceux ayant été renvoyés ou présentant des besoins d'enseignement spécialisé, le PDDE a projeté de promouvoir l'enseignement professionnel et technique, d'une part et l'enseignement spécialisé, d'autre part.

#### **2.2.4 Situation du droit des jeunes et adolescent à l'enseignement spécialisé**

Selon l'article 21 de la LOSEN, l'enseignement spécialisé au Niger est constitué des écoles d'enseignement spécialisé et des centres spécialisés de formation professionnelle ayant pour

vocation d'accueillir des élèves en provenance de l'enseignement général jugés aptes à s'orienter dans les filières d'enseignement pratique qui y seront ouvertes. Ces enfants sont particulièrement ceux présentant des handicaps.

A cet effet, seules trois (3) écoles spécialisées existaient pour tous les enfants handicapés au Niger jusqu'à une date très récente (2010) où 26 classes intégratrices ont été ouvertes sur toutes l'étendue du territoire. Le tableau suivant présente le cumul des ces écoles spécialisées et intégratrices :

localités	classe intégratrices (CI) et écoles spécialisées (ES)	Effectifs des élèves selon le handicap		
		Filles	Garçons	Total
Agadez	CI pour aveugles	4	2	6
	CI pour aveugles	0	3	3
	CI pour sourds	8	9	17
Tahoua	CI pour aveugles	6	5	11
	CI pour sourds 1	1	12	13
	CI pour sourds 2	6	21	27
	CI pour aveugles Madaoua	8	5	13
	CI pour aveugles Konni	3	9	12
	CI pour aveugles keita	2	5	7
Zinder	CI pour aveugles 1	1	3	4
	CI pour sourds	4	8	12
	Ecole S sourds	33	59	92
Maradi	CI pour aveugles 1	4	13	17
	CI pour aveugles 2	6	14	20
	Ecole spécialisée pour sourds	34	49	83
Dosso	CI pour aveugles	6	8	14
	CI pour sourds	6	9	15
Diffa	CI pour aveugles	4	7	11
	CI pour sourds	6	7	13
Tillabéri	CI pour aveugles	0	3	3
	CI pour sourds	0	10	10
Niamey	Ecole sp Soly Abdourahamane.	25	20	45
	Ecole Hassane Bana Ba	39	99	138
	Ecole Plateau, aveugles	2	3	5
	Ecole Foulankouira sourds	1	5	6
	Ecole Foulankouira aveugles	3	5	8
	Ecole Yantala 2 aveugles	2	7	9
	Ecole koiramé aveugles	1	0	1
	Ecole koiramé sourds	1	3	4
<b>Cumul</b>		<b>216</b>	<b>403</b>	<b>619</b>

A la rentrée 2011-2012, l'enseignement pour enfants en difficultés regroupe au total :

- 619 élèves dont 216 filles (35%) soit et 403 garçons fréquentant 29 établissements ;

- 19 classes intégratrices pour aveugles et sourds regroupant 328 élèves;
- 4 écoles spécialisées regroupant 258 élèves et
- 6 classes intégrées à Niamey regroupant 33 élèves

L'enseignement spécialisé qui offre l'opportunité d'éduquer les enfants handicapés à l'image des normaux était, jusqu'en 2010, concentré uniquement à Niamey, Zinder et Maradi. C'est l'avènement des écoles intégratrices à la rentrée d'octobre 2011 qui a ouvert la voie aux enfants d'une vingtaine d'autres localités (voir tableau ci haut). Il s'agit là d'insérer l'enfant handicapé (non voyant, sourds), doté de son matériel didactique spécifique, dans une classe ordinaire. L'idée maîtresse est que la présence des autres, leur rythme d'apprentissage peut être un stimulus pour l'enfant handicapé. De la sorte, il est aussi créé un climat psychosocial moins stressant pour les handicapés contrairement à ce qui pouvait se passer lorsqu'on les regroupait entre eux. Ce système offre une accessibilité géographique aux handicapés car vu les moyens dont dispose le pays, il est difficile de créer des écoles pour handicapés sur tout le territoire. Quoiqu'il en soit, une innovation visant le droit à l'éducation pour les personnes handicapées, constitue un progrès énorme mais insuffisant car dérisoires par rapport à l'effectif des handicapés voulant accéder réellement à l'école adaptée.

Les entretiens avec les présidents des handicapés de Say, de Douchi, de Téra, Ouallam, et de Malbaza, ont permis de relever l'amertume des aveugles, des handicapés locomoteurs, etc. qui se disent non seulement délaissés par le pouvoir local, central et les ONG qui n'ont initié aucun projet visant leur formation professionnelle ou l'éducation de leur enfant.

Afin de répondre aux diverses sollicitations des communautés, les interviewés et les leaders communautaires suggèrent ce qui suit :

- Ω élargir les classes intégratrices dans tous les chefs lieu des 266 communes du Niger et les gros villages afin d'accroître l'accessibilité géographique de ces écoles;
- Ω élargir l'intégration des enfants handicapés aux CFDC et ces centres afin de satisfaire à la demande ;
- Ω renforcer les capacités des enseignants qui y travaillent en leur donnant la possibilité d'effectuer des formations continues pendant les vacances à l'image de celle que l'INJS organise à l'intention des enseignants d'éducatrices physiques recrutés sans formation professionnelle initiale;
- Ω renforcer davantage les capacités des ONG/AD actives en faveur des enfants handicapés, les associations des handicapés afin que la sensibilisation des populations sur la possibilité de promouvoir le développement des compétences particulières chez les handicapés soit intensifiée. Seule une campagne de proximité à travers une communication pour un changement de comportement, une communication persuasive permet de déclencher un changement des représentations faisant de l'enfant handicapé un potentiel mendiant. ;
- Ω voter une loi contre la mendicité chez les jeunes handicapés et l'appliquer y compris en amenant les parents des enfants handicapés à veiller à leur éducation et réinsertion sociale;
- Ω doter les écoles créées en moyens didactiques adéquats.

### 2.2.5 Situation de droit à formation professionnel et technique

L'enseignement de cycle de base II concerne des enfants de 11 à 13 ans pour le diplôme de fin d'études de base (DFEB). Il donne accès à l'enseignement moyen (général, technique et professionnel) ou à la vie active.

Pour le cas de l'enseignement technique et professionnel, les enfants de 13 à 16 ans s'orientent vers les centres de formation professionnelle et technique (CFPT), des centres de formation professionnelle et d'apprentissage (CFTA), des centres de formation en développement communautaire (CFDC) ouverts par le ministère de la formation professionnelle et de l'emploi ainsi que les centres de formation technique en économie familiale ouverts par le Ministère de jeunesses des sports et de la culture.

Les CFPT devant accueillir les enfants de 11 à 16 ans constituent dans cette gamme d'offre, ceux prévus par le PDDE afin de répondre au besoin des jeunes déscolarisés et non scolarisés en formation à l'emploi.

L'enseignement technique et professionnel a pour missions (LOSEN, art 25):

- de consolider les acquis de l'éducation de base;
- d'apporter à l'élève de nouvelles connaissances dans les domaines des sciences, des techniques et des arts ;
- de développer chez l'élève, les capacités d'observation et de raisonnement, d'expérimentation et de recherche, d'analyse et de synthèse, de jugement et d'invention ;
- d'enrichir ses instruments d'expression et d'améliorer ses capacités de communication ;
- de produire une main-d'œuvre qualifiée pour des niveaux professionnels intermédiaires ;
- de fournir des connaissances techniques et des compétences professionnelles nécessaires pour développer l'agriculture, l'élevage, l'artisanat, l'industrie, le commerce et l'économie ;
- de fournir un personnel capable d'appliquer les connaissances techniques pour améliorer et trouver des solutions aux problèmes environnementaux pour le bien-être de la société ;
- de développer les compétences nécessaires pour former des artisans, des techniciens et autres personnels qualifiés capables d'initiatives et d'indépendance ;
- de susciter des vocations dans les domaines de l'ingénierie et des autres techniques en vue des études supérieures ;
- de permettre aux jeunes d'avoir une compréhension rationnelle de l'évolution rapide de la technologie ;
- de poursuivre l'éducation sociale, morale et civique des apprenants ;
- d'assurer la formation continue des professionnels et de préparer les jeunes à la vie active ou à l'enseignement supérieur.

Comment la situation de la formation professionnelle à l'emploi des jeunes de 13 -16 ans a elle évoluée entre 2002 et 2012?

Selon la documentation et les entretiens à ce sujet, les CFDC sont les lieux conçus par l'Etat afin de combler le vide de non scolarisation et de la déscolarisation précoces des enfants et des adolescents. Le tableau suivant donne l'évolution des CFDC créés mais pas fonctionnels:

Année	2000	2005	2010	2012

Nombre				
Fonctionnels	8	25	50	80
Non fonctionnels	8	-	20	28

Le PDDE prévoyait de faire passer le nombre de CFDC à 50 en 2013 et le recrutement de 5.650 apprenants. 80 sont effectivement créés par arrêté du Ministre de la formation professionnelle et de l'emploi. Ce qui constitue un exploit vu les conditions à réunir pour la création d'un CFDC. Les effectifs sont également en évolution avec la prise de conscience des partenaires et les acteurs locaux comme les parents qui sont les premiers utilisateurs. Les CFDC ont pour but de répondre aux besoins technologiques des producteurs ruraux et à améliorer les conditions de vie des récipiendaires en leur fournissant un emploi plus décent et chez eux. Une telle opportunité réduit également les flux des nigériens en direction des pays voisins pour l'exode saisonnier.

En dépit de forte utilité, de l'engouement créé par ces centres, force est de constater qu'à la date d'aujourd'hui, seuls 28 sur les 80 sont réellement fonctionnels, soit 35%. Ce qui fait dire à un acteur du secteur que « la formation professionnelle n'est pas suffisamment prise en compte par l'Etat. Elle est très peu financée, moins de 1% du budget national ».

Ce qui fait dire à la plupart des personnes interrogées que la formation professionnelle et technique n'est pas tout à fait accessible à la jeunesse d'une manière générale car elle est très peu développée en milieu rural. Même les chefs lieux des départements ne sont pas encore couverts. « Selon un directeur d'un CFDC, la formation à l'apprentissage par les CFDC est au stade embrillonnaire, mais avec leur extension jusqu'aux communes rurales, elle aura à toucher toute la jeunesse du pays ».

A l'heure actuelle, et comme l'a reconnue le DEP du MFP/E, la plupart de CFDC fonctionnent avec des moyens propres issus de leur plaidoyer et fonctionnement. Un directeur d'un CFDC a affirmé que « c'est avec nos pratiques d'offensive auprès des partenaires et bailleurs de fonds, que notre CFDC (de Dogondoutchi) a acquis pas mal d'équipements et infrastructures pour la marche des activités. D'une manière générale, les centres ne bénéficient pas jusqu'ici des inscriptions budgétaires. Toutes les charges du centre sont soutenues par les parents d'élèves qui fixent le taux de frais de scolarité à verser chaque année par élève. Notre centre est appuyé par des ONG/associations de développement qui l'appuient comme: Aide et Action, GREF (Groupement des Retraités Educateurs sans Frontière), READD/Tarbiyya Tatali, ONG Suiwcontact, projet FOPROR/Suiwcontact qui œuvrent pour le renforcement des capacités en matériel et organisationnelles

Ces dire que les centres sont confrontés à d'énormes difficultés. A l'issue des entretiens avec les ST centraux et déconcentrés, acteurs privés, les ONG du secteur, les bénéficiaires, les contraintes suivantes sont recensées :

- le manque de siège propre : selon les autorités de tutelles, les CFDC sont à prêt de 80% dans des sièges d'emprunt ; ce qui les expose à des risques de déguerpissement et ne favorisent pas la confiance de partenaires ;

- l'insuffisance chronique de partenaires, ce qui fait que, à cette date, seuls 28 des 80 CFDC créés sont fonctionnels ;
- l'insuffisance de qualification des enseignants, leur nombre insuffisant et leur statut en majorité contractuel.
- obsolescence, insuffisance, voire manque (dans certains cas) de matériel de fonctionnement et d'apprentissage, des infrastructures appropriées. Ce qui limite les compétences du centre dans l'encadrement des élèves. A ce propos, par exemple, le CFDC de Say est obligé d'envoyer les élèves dans des salles d'autres institutions comme le centre de sensibilisation des jeunes en SR pour les cours théoriques faute de salle.
- absence d'unité d'actions institutionnelles et multiplicité de tutelle de la Formation. La professionnelle est logée dans plusieurs ministères comme ceux de la santé, de la jeunesse et des sports, de l'agriculture, du développement social, etc.
- insuffisance, voire absence des textes réglementaires ;
- insuffisance de dispositif d'information et d'orientation professionnelle des jeunes.

Malgré ces difficultés, aujourd'hui les CFDC font la joie des citoyens dans certaines localités des pays où ils sont fonctionnels comme à Dogondoutchi les femmes déscolarisées mariées aux enseignants contractuels sont entrain d'être récupérées grâce à ces institutions de formation. Un autre effet très positif et inattendu, c'est que aujourd'hui les CFDC sont des lieux d'éducation à la santé sexuelle et reproductive de jeunes filles et garçons inscrits comme nous l'avons si bien constaté à Dogondoutchi, à Say et à Téra. « un vendeur d'habits au marché de Dogondoutchi n'a pas hésité à reconnaître pour les paysans, le meilleur acte de l'Etat contre la pauvreté car ses filles

En vue d'un meilleur développement de la formation dans les CFDC, les suggestions suivantes sont formulées par les acteurs:

- Ω Renforcement /Intensification des sensibilisations sur l'intérêt de la formation à l'endroit des jeunes, des parents et autres partenaires.
- Ω Vulgariser l'approche de la Formation Communautaire au Travail Décent (FCTD).
- Ω Introduction des travaux manuels type APP dans les établissements de base.
- Ω Privilégier les formations de courte durée en direction du monde rural.
- Ω Favoriser l'autonomisation des centres.
- Ω Former les formateurs des formateurs
- Ω Equiper les centres / veille Technologique

### **2.2.6 Situation de l'enseignement coranique traditionnel**

La législation en matière de l'éducation n'a pas occulté les écoles confessionnelles en générale et l'école coranique en particulier. L'école coranique est une des institutions éducatives non formelles à caractère confessionnel (LOSEN ; art. 37) qui devait, selon le PDDE, être appuyée afin qu'elle contribue à l'atteinte des objectifs de la LOSEN. La politique nationale de protection sociale (2011) invite, de son côté, au «soutien aux élèves dans l'éducation non-formelle».

Le PDDE a d'ailleurs retenu d'accroître le taux d'alphabétisation de 19,9% en 2000 à 38% en 2013 soit 900 000 adultes alphabétisés dont 275 000 via l'alphabétisation en caractères arabes.



En effet, l'école coranique était installée plusieurs centaines d'années avant la colonisation qui a introduit l'école formelle. Avant l'installation de l'école occidentale au Niger, vers la fin du 19<sup>ème</sup> siècle, l'école coranique constitue la seule et unique institution d'enseignement religieux, civique et moral. Aujourd'hui, bien que facultative, cette école est très bien implantée au Niger et cela tant dans les grandes villes que dans les hameaux les plus reculés. Elle mobilise un nombre très important de filles et de garçons.

Selon les résultats d'une étude commanditée par la Banque Islamique de Développement (BID) en 2002, le nombre des écoles coraniques au Niger dépassait les 55 000. Une autre étude menée par Malam Moussa et Galy en 2006 signalait 50000 écoles coraniques traditionnelles en 2003. La seule ville de Maradi comptait en 2006 21 149 talibés encadrés par 243 marabouts selon une enquête de l'ONG AREF. Au même moment, l'école moderne comptait 49 écoles avec un effectif de 23 384 élèves. Ce qui est sensiblement comparable en termes d'enfants mobilisés.

De tels chiffres donnent raison à Dr Malam Moussa (1997) qui affirme qu'aujourd'hui, l'enseignement coranique est partie intégrante de la vie des populations nigériennes islamisées à plus de 95%. Ses principales caractéristiques sont :

- a. la précarité du cadre de vie et de travail des apprenants et de leurs maîtres ;
- b. le manque de soutien de la part de l'Etat et la non prise en compte de sa contribution dans les statistiques de l'éducation ;
- c. l'absence de préparation professionnelle des apprenants;
- d. la pratique de la mendicité ;
- e. les violences infligées surtout aux plus jeunes apprenants.



Image des talibés endormis dans leur gîte à Niamey (ONG/AREF, 2011)

Son principal problème est selon cet auteur (Malam Moussa et al., 2010) : «l'absence de contenu professionnel dans le programme». En cela, l'école coranique a cessé d'être le cadre de la formation des enfants musulmans parce que (i) inadéquate et incapable de faire face aux défis des temps modernes et de surcroît ; (ii) l'enseignement est abstrait et coupé des préoccupations économiques des élèves ».

D'où, Ndao (1997) suggère que «l'orientation exclusivement religieuse soit complétée par une formation professionnelle ».

Vue comme telle, l'école coranique jure avec l'article 17 de la LOSEN selon lequel «l'éducation de base est garantie à tous ; elle a pour missions de munir l'individu d'un minimum de connaissances, d'aptitudes et d'attitudes lui permettant de comprendre son environnement, d'interagir avec lui, de poursuivre son éducation et sa formation, de participer plus efficacement au développement économique, social et culturel du pays».

Loin de permettre l'atteinte de cet alinéa de l'article 17 de la loi d'orientation du système éducatif nigérien, le MEN a initié plusieurs tentatives de rénovations des écoles coraniques afin de permettre aux apprenants d'acquérir des compétences économiquement rentables. La mise en œuvre de celle de 2004 a été confiée au centre d'études et de coopération internationale (CECI). Avant l'intervention du CECI, l'UNESCO et l'ISESCO ont conduit au milieu des années 1980 des expériences pilotes en la matière dans les régions de Dosso, Tillabéri, Niamey et Zinder mais n'ont apporté d'effets escomptés. Celle du CECI a couvert les régions d'Agadez, Tillabéri, Zinder et Maradi.

Une étude indépendante de Malam Moussa et al. (2009) donne une synthèse originale des résultats des tentatives de la rénovation des écoles coraniques:

*A l'issue de l'enquête sur le terrain, il a été constaté trois types d'écoles coraniques rénovées.*

**Les écoles coraniques de type 1 (T1)** sont animées par la DEA dans les régions de Tillabéri et Niamey. L'Etat y a placé des directeurs qu'il paye. Ce sont des écoles coraniques ayant un cycle primaire complet (du C.I au CM2), un programme basé à 75% sur l'enseignement du Saint Coran (100% du programme pendant les deux premières années) et 25% du temps consacré au français et aux mathématiques à partir de la 3<sup>ème</sup> année. Ces écoles sont dans leur phase expérimentale avec une première promotion qui est actuellement (2009) en 5<sup>ème</sup> année (au CM1).

*développement (BID).*

**Les écoles coraniques de type 2 (T2)** ont été initiées par les services déconcentrés de la DG/AENF pour apprendre aux participants de transcrire leurs langues en caractères coraniques harmonisés. Dans ces écoles, le programme est ouvert à toutes les personnes sans limite d'âge et est essentiellement consacré à la transcription de la langue locale en caractères coraniques harmonisés (AJAMI). Les inspections d'alphabétisation et de l'éducation non formelle de la région de Zinder, sur financement du fonds commun, ont appuyé des centres d'alphabétisation en AJAMI dans quelques écoles coraniques de la ville justifiant d'au moins 25 ans d'ancienneté et d'une certaine renommée. L'apport a permis :

- ❖ la confection et l'utilisation des tableaux ;
- ❖ l'utilisation des cahiers remplaçant les tablettes ;
- ❖ l'enseignement du français et des mathématiques (20% du temps du programme) ;
- ❖ la discussion des thèmes éducatifs (l'hygiène, l'allaitement maternelle exclusif, la
- ❖ prévention contre les maladies et infections telles que le paludisme, le IST/VIH/SIDA,
- la
- ❖ scolarisation des filles, etc.) inclus dans le programme d'alphabétisation ;
- ❖ la formation et la rémunération du maître/alphabétiseur.

*L'ajout de ces contenus constitue, dans ce contexte précis, la rénovation ou modernisation des écoles coraniques. Il faut déplorer le fait que l'innovation a pris fin avec l'arrêt de l'appui et les maîtres ont repris leur ancien programme.*

**Les écoles coraniques de Type 3 (T3) :** Les écoles coraniques pilotées par les inspections d'alphabétisation et de l'éducation non formelle sur financement du CECI. Ces deux dernières initiatives ont appuyé l'amélioration du cadre de vie et de travail et l'enrichissement du curriculum. Ce programme vise le même but que celui des écoles de type 2 à la seule différence qu'il s'adresse à des jeunes filles et garçons âgés de 9 à 15 ans. Dans

la région de Zinder, les écoles coraniques rénovées de ce type n'ont été ouvertes qu'à Tanout et à Matamèye. Une autre différence remarquable avec les écoles de T2, c'est l'existence des quelques activités socio professionnelles telles la couture, la cuisine, le tricotage, la menuiserie, le jardinage, etc. Ces activités ont été financées pendant six mois au cours de la campagne 2003-2004. Des différentes vues exprimées, nous retenons les points saillants suivants :

**En termes d'impacts, les bénéficiaires directes et indirectes ont faits les constats suivants:**

Les apprenants des écoles coraniques de types 2 et 3 savent lire, écrire et calculer aussi bien en caractères latins qu'en caractères arabes selon les témoignages des apprenants (95%), des inspecteurs (100%) et des maîtres et directeurs (97%). Les inspecteurs et les personnes ressources ont également confirmé cette assertion à 82% et 91%, respectivement.

Selon 90% des élèves/apprenants interviewés (EC de T2 et T3) et 87% de leurs maîtres/alphabétiseurs, ces premiers mettent en pratique ce qu'ils ont appris à travers des correspondances (entre eux et parfois avec leurs maîtres). Des impacts en termes d'AGR ont été notés. A Zinder (Matamèye) une fille de 18 ans est observée par les chercheurs en train de broder un drap à la main, fruit de ce qu'elle a appris en 2003-2004 avec l'intervention du CECI. La fille interrogée dit qu'elle travaille sur commande et aussi pour faire des présents à ses amies et parentes. Elle en a également produit pour les préparatifs de son mariage. C'est surtout cela son plus grand gain. Les jeunes garçons issus des écoles de types 3 ont également appris à fabriquer des objets en bois et à pratiquer la culture maraîchère selon les maîtres et fondateurs/directeurs (100%) et les élèves/apprenants, les personnes ressources et agents des ONG à 85%.

La plupart des jeunes élèves/apprenants (cas des écoles coraniques de type 3), après avoir appris les petits métiers partent seuls ou avec l'aide des parents chez les spécialistes pour servir d'apprentis et gagner ainsi leurs vies au lieu de s'adonner à la mendicité. Ces propos nous ont été rapportés à 90% par les maîtres/alphabétiseurs et les agents d'ONG/Associations et personnes ressources. Les élèves/apprenants nous les ont confirmés à 100%.

La rénovation des écoles coraniques a eu une répercussion positive sur la lutte contre la pauvreté (74% des maîtres, fondateurs/directeurs et 91% des agents d'ONG/Associations et personnes ressources).

Il ressort de toutes les analyses de nos enquêtés ainsi que des études antérieures que toutes les tentatives de rénovation des écoles coraniques bien qu'ayant présentées des possibilités de réussite et même d'impacts, ont échoué pour plusieurs dont la principale est liée à l'Etat. Nos investigations dans les écoles coraniques rénovées de Lazaré montrent que des résultats probants peuvent être enregistrés à l'image de ceux suivants rapportés par Malam Moussa et al. (2009): Cependant, l'absence d'un programme hautement planifié dans le temps, les moyens limités mobilisés par l'Etat et ses partenaires, dans ce secteur, font que d'énormes faiblesses sont relevées notamment:

- ⊗ la négligence de l'Etat vis-à-vis du sous secteur d'où l'insuffisance des ressources allouées ;
- ⊗ des difficultés de pilotage des différents programmes ;
- ⊗ l'insuffisance ou la non qualification de certains maîtres/alphabétiseurs et la modicité de la prise en charge des enseignants ;
- ⊗ le manque de passerelles pour les élèves d'écoles de type 1 ;

- ☒ l'absence de mesures d'accompagnement du programme qui permettront aux populations bénéficiaires de se prendre en charge en cas du retrait des intervenants ;
- ☒ le manque de mesures d'accompagnement étatique de sorte que seuls des projets financés de l'extérieur en pensent y compris cette étude et celles citées ;
- ☒ le manque de passerelle pouvant faciliter la poursuite des études pour ceux qui le désireraient pour les écoles de types 1.

En effet, tous les chercheurs en éducation qui se sont intéressés à l'avenir et l'appui à l'école coranique (Malam Moussa, 1997, Malam Moussa et Galy, 2006, N'Dao, 1997, Malam Maourra et al 2009) reconnaissent que sa faiblesse est d'abord liée à l'Etat. Selon ces derniers auteurs, l'école coranique semble être la plus méprisée et négligée malgré son immense contribution à la lutte contre l'analphabétisme et à la formation des populations. Ce comportement a pris sa racine dans la colonisation française qui a mené la vie dure à l'école coranique et la même attitude a continué jusqu'à l'après indépendance.

C'est pour cette raison que, jusqu'à présent, il y a peu d'informations précises sur l'importance du phénomène et son poids au sein de la société nigérienne à savoir:

« L'incapacité du système éducatif nigérien à prendre correctement en charge le volet non formel de l'éducation, notamment le programme d'alphabétisation et l'école coranique ». « ...Le ministère de l'éducation de base a jusqu'à présent géré le système comme si l'école formelle est la seule structure à même d'assurer cette fonction ».

«Ce faisant, les autres canaux de livraison des services sont soit ignorés soit négligés».

### **Perceptions communautaires sur les écoles coraniques et franco-arabes**

Cinq (5) directeurs coraniques interrogés ont énoncé plusieurs raisons pour expliquer la situation des écoles coraniques. Selon ces acteurs, les ONG actives sur cette thématique et les populations interviewées, les écoles coraniques ne peuvent prospérer et contribuer convenablement à l'atteinte des objectifs du PDDE du fait que:

- la gestion de l'école coranique est faite par des leaders religieux, qui souvent n'ont aucune qualification en pilotage des institutions d'enseignement. Pire encore, ils ne sont pas prêts à recevoir des appuis pédagogiques et administratifs à cet effet. Soutenus par des opérateurs économiques, des autorités traditionnelles, des parents d'élèves quasiment analphabètes, ces leaders sont exempts de tout reproche;
- Cette idée est normale car bon nombres d'enseignants, de parents d'élèves et la communauté voient mal le contrôle des écoles par l'Etat car se représentant ces institutions comme une affaire purement privée de laquelle les gouvernants n'ont pas à s'immiscé. Ceci est sans doute lié à la faible compréhension et perception du droit de l'enfant à une éducation de qualité, incluant non seulement la protection de l'enfant mais aussi et surtout intégrant des contenus pouvant impulser le développement intégral de sa personnalité et lui permettant de s'insérer dans le tissu socioéconomique, finalité de l'éducation au Niger;
- cette représentation de l'éducation, l'extrême pauvreté des parents et le fait que ces écoles ne nécessitent que l'ardoise comme matériel didactique, font « que certains parents les considèrent comme un lieu de refuge pour se soustraire des multiples sollicitations des maîtres (surtout en milieu urbain) où pour ne pas avoir amener un

- balai, un morceau de craie ou les frais du COGES, un enfant se voit exclu de la classe» (un président COGES);
- le faible encrage institutionnel des écoles coraniques qui souvent manquent de matériel minimum pour leur fonctionnement et motivation des maitres. «Les écoles coraniques ne peuvent marcher parce qu'elles sont livrées aux maitres sans se soucier de moyens de leur subsistance et de fonctionnement, raison pour lesquelles, ces maîtres se voient obliger de se référer à la manne de mendicité pour leur propre survie» (un directeur d'école à Lazaré). « Si l'école coranique est délaissée à ce point, c'est parce qu'elle évoque l'idée de Dieu qui n'intéresse aucun PTF » (un autre directeur d'une école);
  - l'analphabétisme et la pauvreté de l'écrasante majorité des parents des élèves bénéficiaires de la prestation des écoles coraniques et même franco-arabe font que la qualité des enseignements les préoccupe peu. N'ayant aucune conscience de la qualité de l'éducation, de la préparation des enfants à l'emploi, leur préoccupation essentielle est de se débarrasser des enfants et se leur occupation quotidienne.

### **Suggestions afin d'améliorer la situation des droits à l'éducation**

- Ω redynamisation et intégration des écoles coraniques dans le système éducatif formel à l'image des écoles expérimentales;
- Ω création d'une agence nationale chargée de la rénovation des écoles coraniques ;
- Ω sensibilisation des enseignants et parents d'élèves sur la nécessité de rénover le système des écoles coraniques ;
- Ω sensibilisation des parents sur leur rôle et responsabilité dans la gestion et la prise en charge de l'éducation de leurs enfants conformément aux principes de la participation au financement de l'éducation prôné par le PESEF (PDDE) ;
- Ω élaboration et application d'une loi contre la mendicité chez les enfants et les jeunes adolescents ;
- Ω recensement et l'enregistrement de l'ensemble des écoles coraniques ainsi que leur reconnaissance comme système formel éducatif ;
- Ω formation des inspecteurs et conseillers pédagogiques de l'enseignement coranique ;
- Ω élaboration et validation d'un programme et contenu d'enseignement qui prend en compte les réalités socioéconomiques et la finalité de l'éducation au Niger;
- Ω mise en place d'un système d'évaluation scolaire ;
- Ω renforcement des capacités pédagogiques des enseignants ;
- Ω construction et équipement des infrastructures scolaires ;
- Ω création des établissements d'enseignement secondaire coranique dotés des centres d'apprentissage socioprofessionnel;
- Ω dotation des écoles coraniques en fournitures et matériels scolaires;
- Ω introduction d'un programme d'alphabétisation fonctionnelle arabo-français langue locale dans le curricula des écoles coraniques ;

- Ω création des inspections spécialisées dans le suivi encadrement pédagogique des écoles coraniques ;
- Ω création des directions au sein des écoles coraniques.

## **2.3 ANALYSE DE LA SITUATION DE LA PRISE EN CHARGE DES DROITS DES JEUNES**

### **2.3.1 Analyse de l'Etat lui-même sur les résultats de la mise en œuvre du PDDE**

L'une des meilleures évaluations sur le niveau de prise en charge des droits des enfants et jeunes adolescents à l'éducation est venue du gouvernement lui-même à travers le Rapport d'Etat du Système Educatif nigérien (RESEN) élaboré en 2010. Ce document après avoir relever les progrès comme indiqués ci haut, note les insuffisances ci après :

- la faible couverture scolaire à tous les niveaux ;
- la persistance des disparités entre régions entre zones urbaines et zones rurales, entre filles et garçons ;
- à l'insuffisance et la précarité des infrastructures scolaires avec plus de 42000 classes paillottes ;
- L'insuffisance des manuels scolaires et autres matériels didactiques ;
- la faible qualité des enseignements-apprentissages ;
- La faible performance du système avec des taux de redoublement et d'abandon assez élevés ;
- La faible qualification des enseignants ;
- inadéquation entre les contenus des matières et enseignées et les besoins du marché de travail ;
- le faible déploiement du dispositif de formation professionnalisante au profit du public hors flux scolaire (non scolarisés ou déscolarisés, personnes handicapés) ;
- la faiblesse du pilotage et de la gestion du système éducatif ;

Cette évaluation, par l'Etat lui-même, même si elle ne détaille pas ses propos donne substantiellement les retombées de la mise en œuvre du PDDE à l'issus de 9 ans de mise en œuvre (2003-2011).

### **2.3.2 Analyses et perceptions des acteurs communautaires: COGES, APE et populations**

Afin de recevoir les perceptions des populations, leurs pratiques et attitudes sur le respect des droits des enfants à l'éducation, il leur a été demandé, sur ce qu'ils pensent du respect et de la prise en charge des droits des enfants et des jeunes adolescents au Niger, des réponses assez diversifiées et tranchées ont été produites:

Les membres de COGES interrogés à Niamey pensent que :

- « la situation des droits des jeunes enfants à l'éducation est assez bonne dans notre pays » parce que :
- « L'écrasante majorité d'enseignants sont formés ».
- « Les enseignants sont supervisés et encadrés par les conseillers et inspecteurs qui viennent au moins une fois par an ».
- « Les enseignants sont ponctuels tant qu'il n'y a pas de problèmes de pécules ».

- « Le Président de COGES est régulier ».
  - « le droit à l'éducation c'est un concept nouveau. C'est maintenant qu'il est en train d'être examiné en profondeur, avant c'est la justice seulement qui en parle après le divorce des parents » ;
  - « les droits des enfants à l'éducation est en train d'être respecté car il y a, aujourd'hui, des écoles spécialisées pour tout enfant sauf si ses parents n'ont pas pris conscience ».
- Mais chez certains, «l'école a d'énormes difficultés pour son bon fonctionnement » car :**
- « les classes en matériaux définitifs sont très insuffisantes ;
  - « une partie de l'école est vendue par la Mairie » (SG COGES Bobiel2) ;
  - « les conseillers élus et le maire ne viennent jamais ici alors qu'ils devront sensibiliser les parents d'élèves qui ne jouent pas bien leur rôle par ignorance» ;
  - « l'école ici à Say ne marche pas parce que les parents pensent que tout enfant qui fréquente l'école doit être fonctionnaire, travaillera à la fonction publique. Si cela manque, l'école n'a pas d'importance » ;
  - un président de COGES affirme : «les populations sont inconscientes des droits à l'éducation et c'est pourquoi l'Etat fait ce qu'il veut ».

### **2.3.3 Compréhension et appréciation des acteurs sur les causes de la dégradation de l'éducation au Niger**

Depuis les années 1990, les acteurs, les chercheurs et les bénéficiaires s'accordent pour dire que l'école nigérienne est malade (Daouda, 1991). Pire encore, plus les années avancent, plus les forums s'y multiplient, plus elle se dégrade davantage. En teste, la tenue chaque année des conseils sous régionaux, régionaux, nationaux qui constatent avec amertume l'absence total de qualité des apprentissages au primaire, les renvois en masse des élèves au secondaire, la quasi inexistence d'infrastructures et de manuels adéquats alors que les inscriptions budgétaires ont triplé. Les raisons suivantes sont avancées par les interviewés :

#### **(1) Le système d'enseignement: le curricula de base**

Tous les interviewés, en particuliers, et les nigériens avertis sont d'avis que le système éducatif n'est pas adapté, qu'il est culturellement désaxé, qu'il forme au chômage, qu'il n'est pas porteur de développement, bref, il est non compétitif. Il s'agit là textuellement des caractéristiques des programmes d'enseignement calqués sur la pédagogie par objectif. Le Niger est très malheureusement cramponné sur la pédagogie traditionnelle qui soumet aux enfants à des apprentissages basés sur des programmes élaborés pour eux-mêmes, pour être acquis par les enfants et pas forcément ayant un lien avec leur milieu, leur réalité, les préoccupations de la société pour son développement. C'est une approche que tous les pays soucieux de leur développement endogène sont entrain d'abandonner. Il présente les caractéristiques ci après :

- Visée finale axée sur une « personne savante » plutôt que compétente, d'où des élèves, étudiants jusqu'à l'université n'ont aucune compétence (allez y vérifier).
- Profil de sortie: contenus disciplinaires à reproduire, sans aucune capacité de transformation, d'adaptation (idem).

- Entrée par les contenus et par les compétences dont l'élève peut se servir tout de suite. Pour preuve des élèves ayant suivi des leçons d'ICM sur l'hygiène des mains avant les repas mangent au quotidien sans se laver les mains (allez y vérifier).
- Centration sur la transmission par le formateur des ressources cognitives sans de soucis pour les apprentissages socio affectifs et culturels, comportementaux et pratiques.
- Décontextualisation : l'enseignement n'a aucun lien étroit avec le milieu, les réalités des enfants, des adolescents, des étudiants, des besoins des entreprises, des milieux dont l'apprenant est destiné.

Pendant ce moment et depuis le début les années 1980/90, l'humanité est tournée vers l'approche par les compétences qui fait directement référence aux besoins de formation et à la question de la pertinence systémique du curriculum. Ce niveau répond prioritairement à la question de « l'utilité systémique » c'est-à-dire à une volonté de cohérence explicite entre les trois niveaux de réalités d'un apprentissage porteur que sont les normes, les réalités professionnelles et la formation avec les besoins des individus et des populations. Avec l'APC, on s'achemine vers un *métier nouveau* dont l'enjeu est de faire apprendre plutôt que d'enseigner. L'APC ajoute aux exigences de la centration sur l'apprenant, de la pédagogie différenciée et des méthodes actives, puisqu'elle aussi invite fermement les enseignants à :

- **considérer les savoirs comme des ressources à mobiliser pour agir et résoudre des problèmes** et non une finalité en soit. Ici, l'éducation consiste au travail pratique, à conduire les apprenants à la résolution des problèmes concrets en conduisant des projets pratiques avec eux, qu'ils comprennent et vivent sur le terrain. L'APC place les apprenants dans des situations qui les obligent à atteindre des buts, à résoudre des problèmes, à prendre des décisions et non à subir.

- **d'adopter une planification souple et indicative**, improviser et non de cloisonner les apprenants sur un positionnement disciplinaire théorique sans portée actuelle pour eux;

- **de mettre en place et expliciter un nouveau contrat didactique responsabilisant et respectant l'apprenant**: dans une pédagogie centrée sur les savoirs, les objectifs comme c'est le cas au Niger, le contrat de l'apprenant est d'écouter, de tenter de comprendre, de faire consciencieusement ses exercices et de restituer ses acquis dans le cadre de tests de connaissance papier-crayon, le plus souvent individuels et notés.

Dans une pédagogie des situations-problèmes, le rôle de l'apprenant est de s'impliquer, de participer à un effort collectif pour réaliser un projet et construire, par la même occasion, de nouvelles compétences. Il a droit aux essais et aux erreurs. Il est invité à faire part de ses doutes, à expliciter ses raisonnements, à prendre conscience de ses façons de comprendre, de mémoriser, de communiquer. On demande à l'apprenant d'être un praticien réflexif. On l'invite constamment à faire appel à sa métacognition. Il y a donc rupture avec la compétition et l'individualisme.

- **de pratiquer une évaluation formatrice en situation de travail**. L'évaluation devait être une aide de l'apprentissage, à forme variée. Elle doit être certificative plutôt que sommative. À quelle évaluation l'APC renvoie-t-elle? Il ne s'agit pas seulement de penser une évaluation formative, même si elle est indispensable dans une pédagogie des situations-problèmes ou dans des démarches de projets. Les apprenants, étant nécessairement en situation d'observation formative, doivent être amenés à confronter leurs façons de faire et à se donner mutuellement des feedbacks. Dans ce cas, l'évaluation ne porte sur des acquis mais sur des processus en cours,



au gré d'une suite d'interactions, d'explications et d'hésitations successives comme dans la vie active.

Les partenaires du Niger en éducation sont pour la plupart sur ce schéma pédagogique et cela fait des années que l'UNICEF est prêt à nous accompagner sur ce chemin. Malheureusement, pour des calculs mesquins et pécuniaires, certains cadres du Ministère de l'éducation n'entendent pas permettre ce décollage. A l'heure où nous évoquons cette situation, les ENI sont prêtes à former les enseignants, plusieurs centaines d'enseignants le sont déjà mais le ministère de l'éducation fait du surplace. Ce qui risque de condamner encore des années durant le Niger dans un programme ne conduisant qu'au chômage.

## **(2) La qualité de la formation des enseignants ;**

L'effet de la qualification des enseignants sur la performance des apprenants est une préoccupation plus ou moins universelle. Pour preuve, alors que les pays européens organisaient une conférence (juin 2005) portant sur « l'expérimentation sur les principes européens communs concernant les compétences et la qualification des enseignants » préparée par un groupe d'experts ayant travaillé pendant deux (2) ans et dont la mission est permanente, l'initiative de l'UNESCO pour la formation des enseignants en Afrique Subsaharienne (TTISSA) organisait aussi un séminaire du 11 au 15 juin 2007 à Bamako en vue « de faire le point sur la contractualisation dans l'enseignement du primaire en Afrique Subsaharienne notamment entre autres dans les pays comme : le Burkina Faso, le Cameroun, le Congo, la Côte d'Ivoire, le Mali, le Madagascar, le Sénégal, la Guinée, le Niger, le Tchad, etc.

La synthèse du séminaire a montré que les enseignants contractuels entrant dans l'enseignement sans formation pédagogique initiale sont devenus majoritaires dans ces pays. Au Niger, il est de 80% en 2011 (INS, 2012), au Mali de 72% en 2004 (PASEC, 2004).

Au même moment où s'opérait ce recrutement massif des maîtres sans formation pédagogique initiale, les pays africains, pour la plus part, ont également revu à la baisse le nombre d'années de formation dans les écoles normales (MEN, 2004, Baldé, 2006). Les passages suivants de Baldé (op. cit.) résument les termes et principes de la formation actuellement dans les ENI. « La réforme de la formation des maîtres a permis la mise en place d'un système novateur de recrutement et de formation des maîtres articulés autour des principes suivants :

- une formation de courte durée (1 an) ;
- une formation basée sur le mode d'alternance de cours théoriques à l'EN et des pratiques en situation de classe dans une école élémentaire sous la conduite d'un superviseur conseiller ;
- un changement systématique de l'approche et de stratégie de formation des maîtres ;
- une gestion déconcentrée (au niveau des préfectures) de recrutement, de la formation et de l'affectation finale.

Quel danger présentent ces maîtres sans formation et sans motivation pour le système éducatif nigérien.

Ainsi, les enseignants contractuels à formation rapide, lorsqu'elle existe, sont recrutés au niveau local par les inspections Ils viennent combler les besoins dès la rentrée suivante. Le recrutement au niveau local est une stratégie pour prendre les maîtres chez eux puisque de toutes les façons l'Etat est conscient du fait que le pécule ne peut aucunement suffire à prendre en charge les besoins élémentaires de l'enseignant.

De fois, les recrues sont directement mis sur le terrain lorsque le temps ou les moyens pour assurer la formation font défauts. A l'heure où collectons les données, pour la présente étude, la seule région de Dosso a recruté prêt de 700 enseignants de cette famille et sont formés en 45 jours en décembre 2012.

Peut-on réellement former en pédagogie, en psychologie de l'enfant et de l'adolescent, en sociologie, en morale professionnelle, en didactique des disciplines, etc., un pseudo breveté en 45 jours? La réponse est négative car comme le signale Lang (2005) pour construire un esprit pédagogiquement et académiquement apte à enseigner, le minimum requis c'est le niveau secondaire général ou universitaire; idée admise chez beaucoup de psychologues et pédagogiques (Mialaret, 1996 ; Morrisson et McIntyre, 1985). Wallon a d'ailleurs démontré que l'enseignement professionnel sans culture générale ne peut que préparer à un esprit aigu et rigide; or, un tel esprit n'est pas la bienvenue en matière d'enseignement.

L'enseignant souhaité aujourd'hui, plus qu'hier, est un encadreur plutôt qu'un maître, un animateur qui peut donner un feed-back convenable aux élèves cultivés et curieux de notre temps. C'est d'ailleurs de cet encadreur seulement que l'on a besoin car lui seul peu répondre aux exigences de la méthode pédagogique active, de l'approche par les compétences qui veulent que l'éducateur fasse place à la liberté, à la curiosité et à l'expérimentation par l'enfant lui même, aidé par un adulte aguerri. Une démarche pédagogique de ce genre n'est possible que lorsque le maître dispose d'un bagage cognitivo-culturel et pédagogique lui permettant de garantir l'acquisition des compétences chez l'enfant.

En effet, on sait bien que le souci premier de la politique de contractualisation de l'enseignement par les états africains depuis le début des années 2000 n'est pas la qualité des apprentissages mais l'inscription du grand nombre à l'école pour tendre vers les objectifs du millénaire en 2015. Et comme les pays n'avaient pas les moyens de former des maîtres de qualité en nombre suffisant, il a été imposé de recruter des maîtres à moindre frais. Pour satisfaire un tel schéma, il faut faire de l'économie sur la formation, sur le salaire et sur les enseignants titulaires. De ce fait, il faut donc recruter sans former, réduire la taille du salaire du maître fraîchement recruté et mettre les enseignants expérimentés qui coûtent chère à la retraite anticipée (à 50 ans ou après 30 ans de service). Un tel schéma constitue la tombe dans laquelle est entrain d'être enterrée l'école nigérienne. Il est vrai que l'Etat a commencé à revenir sur cette macabre politique éducative en prolongeant la formation de deux ans, en recrutant les contractuels diplômés à la fonction publique, mais le hic est que le recrutement des contractuels se fera sans formation continue ni niveau minimal. Comment est ce que notre école peut-elle prétendre être compétitive lors que ses enseignants ont 10 ans (primaire 6 et secondaire 4) de scolarité alors qu'en occident (UE, Canada, USA) le minimum est de 15, 16, 17 ans.

Au moment où l'Afrique en général et le Niger en particulier s'engageait sur un tel schéma dégradant dans son ensemble pour la fonction enseignante et l'éducation, l'Union Européenne s'est engagée depuis le début des années 2000 dans l'universalisation de la formation des enseignants du primaire à travers la transformation des écoles normales en ce qui est appelé « les Instituts Universitaires de Formation des Maîtres » (IUFM). Les responsables de ces instituts, en particulier et les Etats membres en général, sont engagés dans « les perspectives 2010 » de la stratégie de Lisbonne portant essentiellement sur l'universalisation de la formation des enseignants du primaire, mouvement qui selon Cros et Obin (2004) et Cros(2005) est plus ou moins achevé.

C'est dans un tel contexte européen qu'au Niger une politique ne faisant place ni à la culture générale ni à la culture pédagogique a fait surface. De fausses évaluations de la COFEMEN (2004) ont prétendu que les résultats des contractuels sont comparables, de fois supérieurs à ceux des titulaires. Si tel est le cas, pour quoi nos élèves arrivent en trois (3<sup>ème</sup>) sans savoir lire aisément encore moins s'exprimer correctement en français, langue d'apprentissage? Pour quoi nos élèves qui fréquentent dans les pays environnants sont le plus souvent obligés de revenir une autre session au Niger afin de réussir car incapable d'admettre ailleurs?

### **(3) La très faible motivation et engagement des enseignants**

PASEC (2004, 2005) n'a pas hésité à intituler un sous titre dans un document traitant de l'efficacité des enseignants « la motivation, la clé de l'efficacité pédagogique des enseignants ». Ledit document, après avoir évalué la mise en œuvre de la politique de contractualisation dans l'enseignement au Mali, a conclu en disant que « la motivation des enseignants est l'un des facteurs ayant le plus d'impact sur leur performance ». Dans le même ordre d'idées, Sané (op. cit. p9) suggère que « à coté de l'aptitude, la motivation est aujourd'hui reconnue comme la variable la plus importante du rendement de la conduite. Elle accroît la performance à l'école. Plus on est motivé, plus on est disposé à prendre en charge l'apprentissage demandé ou la fonction attribuée ». Continuant son analyse, cet auteur pense que la motivation chez les enseignants est un point sur lequel il faut attirer l'attention de tous car dit-il, «un enseignant peu motivé risque fort de ne pas motiver ses élèves et un enseignant qui ne parvient pas à motiver ses élèves risque fort de se démotiver progressivement ».

Jusqu'à la fin des années 1980, l'enseignant est le cadre le mieux payer au Niger. Aujourd'hui encore, certains analystes dépassés pensaient que la vocation à l'enseignement existe. Plusieurs psychopédagogues ont démontré que, de nos jours, seule l'amélioration significative de ses conditions d'existence lui permet de tenir dans l'enseignement. Selon Sallez (1995, p.14), la vocation ne peut plus à elle seule conditionner la performance des enseignants. Il éclaire sa position en précisant que quels que soient leur désintéressement et leur motivation profonde, comment ne pas comprendre que les enseignants se démotivent, se voyant trop fortement défavorisés par rapport aux autres cadres pourtant à qualification de même niveau. Les salaires au regard du coup de la vie d'une part, des qualifications d'autre part, ne peuvent se situer au dessus d'un certain seuil sans susciter une insatisfaction, un mécontentement qui, qu'on le veuille ou non, sont démotivants.

Une évaluation des performances sur le terrain des titulaires qui ont, en grande partie, choisi l'enseignement par vocation comparativement à celle des contractuels a démontré qu'aujourd'hui les enseignants titulaires bien plus expérimentés, mieux formés et plus payés ont pourtant une performance similaire à celle des non fonctionnaires si non moins dans certaines classes. Ici, la raison donnée par le PAESC est que les contractuels qui viennent d'avoir pour la première fois un revenu, même minime soit-il, et auquel ils ne s'attendaient pas sans la politique de contractualisation, sont plus motivés que les titulaires qui se voient être les plus pauvres des fonctionnaires. D'où on peut être d'accord que la motivation n'est pas toujours fonction du salaire mais de fois de la satisfaction de l'individu (Sané, 2001).

#### **(4) Irrégularité, débrayage des enseignants**

Le PASEC (2004b Niger), étudiant la motivation des enseignants contractuels au Niger, s'est basé sur la présence de l'enseignant sur son milieu de travail comme critère d'évaluation de sa motivation. Il a été trouvé que les contractuels sont plus absents de leur lieu de travail que les titulaires. La vérité issue de nos investigations sur le terrain et que les autorités scolaires du Niger n'évoquent que très rarement ou pas du tout, c'est que le taux de présence des enseignants contractuels sur le terrain en zone rurale est tellement faible qu'il ne permet aucun apprentissage sérieux et pétrin. Les dysfonctionnements observés se traduisent aussi par des grèves répétées d'enseignants entraînant une diminution drastique du temps d'apprentissage des élèves. Ce qui explique, en grande partie, les échecs cuisants de notre école du point de vue de qualité des apprentissages impliquant du coup les multiples renvois au secondaire.

#### **(5) L'inefficacité de la gestion des ressources humaines**

L'analyse des données des recensements scolaires révèle une inefficacité dans la gestion des enseignants contractuels. L'option initiale qui a présidé à la mise en place de la politique de contractualisation est que l'enseignant contractuel doit être exclusivement un enseignant « craie à la main ». Or, en 2006, on dénombrait 19 319 enseignants contractuels dans les salles de classes, alors que les effectifs recrutés s'élevaient à 20 040 enseignants. Ceci signifie que 721 enseignants contractuels sont utilisés à des tâches autres que l'enseignement. De fois, il s'agit de connivence entre les responsables et les enseignants du fait de la politique ou des liens de parentés ou autres relations peu orthodoxes

En outre, les problèmes liés au recrutement et à la gestion des enseignants contractuels, à savoir les abandons de poste et le refus de servir dans certaines zones, ont eu un impact négatif sur le niveau de scolarisation.

Deux exemple plus qu'étonnant ont été évoqués par les président de COGES enquêté à Sabon guida : « un enseignant intervenant dans un village situé à 30km du chef lieu du département affirme qu'il chôme parce qu'il ne peut pas vivre sans suivre la télé surtout les jours que passent des magazines de sports ».

Un autre argumente «ne pouvoir boire l'eau de puits, vient dans son école avec son bidon d'eau de quatre (4) litres. Dès que l'eau finit, même si c'est en pleine semaine, il retourne en ville ».

#### **(6) Un système de financement qui jure avec les missions de l'état:**

Alternative espace citoyen en parlant de « La logique de marchandisation » a si bien analysé la situation désastreuse de financement de l'éducation au Niger dans une étude récente commanditée pour ASO. Selon eux,

« sur le point du financement du système éducatif, le programme décennal prévoit trois (3) axes stratégiques majeurs. Le premier axe consiste à accroître les ressources publiques en faveur de l'éducation, conformément à l'engagement de l'État nigérien de consacrer 4% du PIB à ce secteur, 40% des ressources PPTTE à la promotion de la scolarisation universelle et 50% du budget de l'éducation à l'enseignement primaire. Le second axe consiste à impliquer les communautés dans le financement et la gestion des établissements scolaires, à travers notamment les COGES, comme le prévoit la loi d'orientation du système éducatif nigérien. Le troisième et dernier axe consiste à développer un partenariat actif et diversifié pour une mobilisation accrue des ressources extérieures en faveur de l'éducation. Ces trois (3) axes stratégiques s'inspirent largement des dispositions de l'article 60 de la loi d'orientation du système éducatif nigérien relatives au partage des coûts ; ils se fondent sur le principe que le financement de l'éducation, y compris de l'éducation de base, n'est pas de la seule responsabilité de l'État. Bien que conforme à la loi d'orientation, le partage des coûts est contraire aux dispositions pertinentes des instruments juridiques internationaux ; surtout en ce qui concerne l'éducation de base qui, dans l'esprit de ces instruments, doit être gratuite et obligatoire pour tous les enfants. Sur ce point, on peut noter que la loi d'orientation du système éducatif nigérien est elle-même ambiguë ; car, s'il est vrai qu'elle ne fait pas référence à la gratuité des services éducatifs, elle stipule au moins clairement que l'État garantit l'éducation à tous les enfants de 4 à 18 ans.

### **Conclusion partielle**

Le Niger, dont le budget et le système éducatif sont carrément assujettis aux injonctions de institutions financières onusiennes comme l'avait si bien démontré Alternative espace citoyen aligné sur ce canevas qui a voulu améliorer l'école en dégradant les conditions de vie et de formation du maître. Ce qui met tous les efforts de réforme à nus car quoi qu'on dise, quelles que soit les méthodes et stratégies, ce sont les maîtres qui enseignent et les élèves qui apprennent.

Pour combler le vide laissé d'office par la motivation, l'engagement et la compétence des enseignants, l'Etat joue sur les chiffres afin d'atteindre ses prévisions. Il ressort de ces constats que le rendement du système qui s'est amélioré au primaire, même s'il n'a pas atteint ses objectifs, est une sorte de massification à l'entrée au primaire afin de faire plaisir au PTF en éducation. Ainsi, puisqu'il faut atteindre un taux «x» de recrutement à la base et «y» à la sortie pour absorber les fonds alloués par les institutions monétaires onusiennes, la BM et le FMI, le CFEPD se donnent presque gratuitement à des candidats qui ne savent ni lire ni écrire afin de satisfaire ces PTF dont la qualité est le dernier des soucis. Les apprentissages fondamentaux (lecture, calcul et écriture) étant la finalité de l'enseignement primaire, l'enseignement secondaire ne peut faire avancer que ceux qui les ont déjà acquis et sont donc là pour valoriser des apprentissages nouveaux et s'insérer dans l'environnement social, économique et culturel. Les conditions de recrutement et de motivation des enseignants étant les parents pauvres de cette politique, il est clair que l'enseignement ne peut qu'en pâtir et cela dans tous les cycles dont pire encore au supérieur et professionnel (voir étude d'Alternative).

### 3 ETAT DE LA SITUATION DU DROIT DE L'ENFANT ET DE L'ADOLESCENT A LA SSR AU NIGER

Le volet SSRE/JA de la présente étude est d'une importance majeure pour ASO EPT qui cherche véritablement à assoir un plaidoyer convainquant auprès des décideurs. Or celui-ci n'est possible qu'à partir de données issues des différentes couches de la communauté et des acteurs en la matière. Seules ces données de base permettront de comprendre les représentations et les appréhensions des populations qui aideraient à expliquer leurs comportements et attitudes en matière de SSRE/JA.

Afin d'obtenir de telles données, l'enquête sur le terrain s'est focalisée sur les acteurs en la matière au sein des institutions ci après où sont posées des questions sur les types d'activités menées, les appréhensions et pratiques des acteurs eux-mêmes et celles des bénéficiaires directs et indirects:

- ✓ Les centres de référence et périphérique mettant en œuvre des activités en SSR à savoir: les DS de Say, de Doutchi, de Malbaza, de Doguéraoua, de Tsernaoua. Là, en plus des agents de santé, les COGES et clients sont interviewés sur leurs perceptions et pratiques en SSRJA;
- ✓ Les ONG internationales et Nationales: Oxfam, Dimol, ONDPH, Lafia Matassa, ANBEF, ANIMAS SUTURA, Coniprat, VIE Kandé Nibayra ainsi que quelques PTF en SSRJA comme Oxfam, UNFPA, OMS, UNICEF;
- ✓ Les CFDC de Say, Dogondoutchi, le centre de jeunes de Tallagué et de Yantala.
- ✓ Les communautés notamment : les COGES santé, les femmes venues en consultation, les jeunes, les vendeurs ambulants de médicaments, les acteurs des ONG expérimentés en SSR.

Face à cette panoplie d'interviewés, il a été question de répondre à quatre (4) interrogations essentielles: (1) comment se présente la situation de la SSRE/JA au Niger? Quels sont les comportements, les perceptions, les attitudes des communautés qui déterminent cette situation ? Qu'est ce qui est fait par les principaux intervenants pour y faire face? Quelles sont vos suggestions pour une amélioration de la situation ?

#### **3.1 SITUATION DE LA SSRAJ AU NIGER**

La santé sexuelle et reproductive dans son sens le plus large se comprend comme étant le bien être général, physique, mental et socio affectif de la femme, de l'enfant, du jeune adolescent et de l'homme adulte relativement à leurs appareils génitaux, leurs fonctions et fonctionnements cela aussi bien en situation saine que pathologique.

Selon le curriculum de formation des pairs éducateurs en matière de SSRA/J et de la lutte contre les IST/VIH/SIDA du Ministère de la Jeunesse et des Sports (juin, 2007), les droits fondamentaux de l'être humain en SSR peuvent être explicités comme suit:

- Le droit à la vie,
- Le droit à la santé,
- Le droit à la liberté de penser,

- Le droit à l'éducation,
- Droit de :
  - décider librement et avec discernement du nombre de leurs enfants et de l'espacement des naissances;
  - disposer des informations nécessaires et utiles en SR;
  - d'accéder à la meilleure santé en matière de sexualité et de reproduction, de prendre des décisions en matière de procréation;

***Outre ces droits, les adolescents en disposent d'autres qui sont:***

- les droits au respect de leur vie privée, à la confidentialité, à la dignité;
- les droits à l'éducation, à l'information et aux
- soins dans le domaine de la santé en matière de reproduction et
- le droit de donner leur consentement en connaissance de cause.

Depuis les années 1990, la réalisation de ces droits constitue une épine au pied des gouvernants qui se sont succédés au Niger. La situation est explosive sur le terrain aussi bien chez les adultes que chez les jeunes et adolescents. En effet, en 2011, la population du Niger est estimée à 15 730 754 d'habitants avec un effectif d'environ 6.932.943 personnes sexuellement actives dont 2 516 480 adolescentes et jeunes de 15 à 24ans. De cet effectif, 1.082.836 sont des célibataires et 2.300.593 sont des hommes mariés (ANIMAS SUTURA, 2011) avec une tendance de 8.8% qui admettent avoir eu des rapports sexuels en dehors du cadre du mariage (EDNS, 2006).

Quels sont les succès accomplis du point de vue de la législation en SR d'une part et de l'exécution des plans, programmes et stratégies adoptés d'autre part? Quels sont les rôles essentiels des principaux acteurs ? Quelles sont les principales compréhensions et perceptions de la SR ? Quelles sont les contraintes et recommandations des acteurs?

Cette ambition d'ASO EPT est encore plus judicieuse quand on sait que la société civile à un rôle important à jouer dans la mobilisation sociale et le plaidoyer dans le cadre de la mise en œuvre du plan de développement sanitaire et de la stratégie nationale en SR. Un environnement socioéconomique et culturel favorable à la SR n'est possible qu'avec la participation de tous.

### **3.2 LEGISLATION EN MATIERE DE LA SSR AU NIGER**

Au Niger, la santé de la reproduction a, depuis les indépendances, constitué une des préoccupations majeures de tous les régimes qui se sont succédés. Ainsi:

- En 1975, le ministère de la santé autorise la prescription des contraceptifs par les médecins par la circulaire N°58/MSP/AS.
- En 1988, intervient la promulgation de l'ordonnance N°88/019 et de son décret d'application N°88/129 autorisant la pratique de la PF au Niger.
- En 1990, une ébauche de la politique de la population est élaborée et sera adoptée en 1992.
- En 1992, le décret 88/129 autorisant la pratique de la PF est modifié par le décret 92/119 du 2 avril 1992 pour permettre aux infirmiers certifiés formés de mener des activités de PF.
- En 1992, l'arrêté N° 031 du 30 juillet est signé autorisant les agents de santé villageois (ASV) à offrir certaines prestations en PF.

- En 1998, une première formulation de la politique nationale de la santé de la reproduction.
- « L'adoption de la loi n° 2003-025 du 13 juin 2003 réprimant toutes les MGF au Niger.
- En 2006, la loi sur la santé de la reproduction a été adoptée.

En plus de ses textes nationaux propres, le Niger est signataire de plusieurs conventions et stratégies et a participé à plusieurs conférences et forums internationaux visant la promotion de la santé et de la SR notamment:

- les droits humains en SR ;
- les objectifs du millénaire pour le développement (OMD) en leurs objectifs 4, 5, 6, qui visent respectivement à réduire la mortalité infantile, à « améliorer la santé maternelle », et à combattre le VIH/SIDA, le paludisme et les autres maladies ;
- le cadre africain de développement sanitaire (Lusaka, 1985) qui impose un système de santé pyramidal de la base (CSI) au sommet (hôpitaux de référence) ;
- la Conférence Internationale sur la Population et le Développement (CIPD) tenue au Caire en 1994 et de la 4<sup>ème</sup> Conférence Mondiale sur les Femmes (Beijing, Chine, 1995) qui a entériné les recommandations de la CIPD sur la santé de la reproduction ;
- Stratégie de la région africaine en SR en 1998.

### 3.3 AXES STRATEGIQUES ET DISPOSITIFS EN SANTE DE REPRODUCTION AU NIGER

Afin de conduire les citoyens au bien être sexuel et reproductif, plusieurs stratégies ont été élaborées et mises en exécution par l'Etat du Niger avec l'aide de ses principaux partenaires:

- i. 1998-1999 : la déclaration de politique sanitaire SR, réaffirmée en 2002 ;
- ii. 2000 : programme nationale de SR ;
- iii. 2002 : la révision de normes et procédures en SR ;
- iv. 2005 : élaboration du Plan de Développement Sanitaire 2005-2009 ;
- v. 2006 : adoption de la loi sur la santé de la reproduction;
- vi. 2007 : élaboration de la Stratégie Nationale d'IEC en SR;
- vii. 2010-2011 : révision des normes et procédures en SR;
- viii. 2011 : adoption du Plan de Développement Sanitaire 2011-2015.

(Sources : (1) module sur les pratiques, stratégies internationales et nationales en SR ; ISP, Mai, 2012; (2) Module formations des formateurs interrelation population développement, ONDPH, mai, 2010 ;).

Plus concrètement, le PDS prévoit 13 axes d'orientation stratégique dont le 9<sup>ème</sup> porte essentiellement sur la « **promotion de la santé de la reproduction,...** ». La politique nationale de santé de la reproduction adoptée en 2000 en vue de l'exécution de cet objectif se décline en neuf (9) points suivants:

- (1) la maîtrise de la fécondité ;
- (2) la maternité sans risque;
- (3) la planification familiale;



- (4) la lutte contre les IST/VIH/SIDA ;
- (5) la prise en charge des enfants de 0 à 5 ans ;
- (6) la prise en charge des jeunes et adolescents ;
- (7) la lutte contre les cancers génitaux ;
- (8) la lutte contre les autres affections influant sur la reproduction et
- (9) l'amélioration de l'environnement physique, socio-économique et culturel.

Le souci d'opérationnalisation de cette PNSR a conduit à l'élaboration et à l'adoption de la stratégie nationale d'IEC en SR en 2007. Cette stratégie a pour but principal d'amener les individus (dont les enfants et jeunes adolescents), les familles et les communautés à avoir des connaissances, des attitudes et un environnement apte à prendre des décisions responsables concernant leur propre santé sexuelle et reproductive et celle des autres. Une des convictions, ici, est que pour que les gens adoptent des modes de vie sains, il faudrait qu'ils soient informés, conscientisés dès le jeune âge. Les parents devront aussi l'être pour qu'ils se préservent et préservent les tous petits (0 à 5 ans). Ces soucis sont largement pris en compte par la PNSR, SNSR, SNIIEC/SR et la PTME. C'est dire qu'en matière de SSRAJ, les législateurs et les planificateurs en SSR ont préconisé l'essentiel.

Particulièrement, la PNSR, en sa **composante 3** portant sur la SSRAJ s'est fixée comme objectifs spécifiques ou sous composantes :

**(1) La sensibilisation des adolescents et des jeunes**

- amener 100% des filles et des garçons à connaître les dangers des rapports sexuels non protégés ;
- amener 100% des filles et des garçons à connaître au moins 3 méthodes contraceptives modernes ;
- amener 60% de ceux et celles, parmi les jeunes, qui ont une vie sexuelle active à utiliser le préservatif et à adopter un comportement responsable pour se protéger contre le VIH/SIDA.

**(2) L'offre et l'utilisation de services SSRAJ**

- amener au moins deux CSI par district sanitaire à offrir les services SSRAJ ;
- améliorer l'utilisation des méthodes contraceptives chez ceux et celles qui ont une vie sexuelle active ;
- améliorer la demande de services de SSR par les jeunes de sexualité active de 100% des filles et des garçons à connaître au moins 3 méthodes à ce %.

**(3) Au niveau de la composante 4**, lutte contre les IST/SIDA, il est souhaité que soit « intégré la prévention de la transmission mère-enfant du VIH dans 50% des maternités, HD et CSI ».

### 3.4 EFFICACITE ET EFFICIENCE DES ACTIONS MISES EN ŒUVRE

#### 3.4.1 Dispositif étatique de mise en œuvre de la SSR

En plus de toutes les activités de réflexion, de planification et plaidoyer au niveau central, les structures d'accueil en SR ont été élargies. C'est ainsi que, selon le Document Plan de Développement Sanitaire (PDS, 2002-2011) le système de prévention et de prise en charge en SSRAJ sont:

- 970 CSI de type I et II (2010) ;
- 42 hôpitaux de districts dont 13 répondants aux normes d'hôpital de référence ;
- 5 Centres Hospitaliers Régionaux ;
- 3 hôpitaux nationaux ;
- 3 maternités de référence, de nombreuses cases de santé et quelques centres médicaux scolaires et universitaires ;
- un réseau d'officines pharmaceutiques publiques et privées ;
- des structures sanitaires privées: cabinets médicaux, dentaires et salles de soins, etc.

*Ils sont censés entre autres assurer:*

- ☒ l'amélioration de la qualité des soins, l'intensification de la lutte contre les maladies ;
- ☒ l'approvisionnement et disponibilité des médicaments (essentiels, traditionnels, etc.) ;
- ☒ l'information, éducation et communication, contrôle et inspection des formations sanitaires et
- ☒ la promotion de la santé de la reproduction, développement de la participation communautaire.

Afin d'accompagner l'atteinte de ces objectifs, il sera procédé à un renforcement des capacités techniques et managériales de ce cadre institutionnel ci haut cité pour le rendre capable de concevoir, organiser, coordonner et évaluer les interventions dans le secteur.

*Le constat qui se dégage du point de la conception des plans stratégiques et des textes légaux en SSRA/J est que: le Niger s'est véritablement doté des moyens lui permettant de faire face aux besoins des cibles en l'objet. Toutes les thématiques et les axes de la SSR pour les enfants et les jeunes, les pistes pour rendre les services accessibles sont préconisés au niveau des services étatiques et privés, des acteurs de la société civile, des OCB dont ceux des jeunes.*

*Pour rendre cette stratégie inclusive, tenant compte de toutes les catégories d'enfants, des projets et programmes sont logés tant au ministère de la santé, de l'éducation, de la jeunesse et des sports, des enseignements et supérieurs que du développement social. Des partenaires se sont engagés pour tous les secteurs prioritaires et pour toutes les régions du Niger. « Je puis vous assurer que le Niger a l'une des meilleures stratégies de la sous région», déclare un interviewé, spécialiste en SSR.*

Cette qualité théorique serait-elle traduite dans la pratique ? Quelle est le résultat actuel du système ? Quelle est l'appréciation, la compréhension et la perception des communautés de la SSRE/AJ après 10 ans de mise en œuvre du PDS et de la PNSR (2002-2011) qu'elle opérationnalise?

### 3.5 EFFICACITÉ DES SERVICES DE SANTÉ EN MATIÈRE DE SSRE/AJ

Au niveau des DS et des CHR les activités de sensibilisation des populations en général et des adolescents et jeunes en particulier se réalisent suite à un micro-projet élaboré et soumis à des partenaires. La réalisation de ces activités est donc conditionnée par les financements des PTF en SSR. L'Etat n'alloue pas une ligne de crédit particulière pour l'éducation-sensibilisation des adolescents et jeunes. Elle n'est, de ce fait, qu'une activité aléatoire que le médecin chef de district ne réalisera que lorsqu'il aurait élaboré un bon sous-projet qu'un partenaire aurait accepté de financer. Une telle éventualité peut ne pas se réaliser pendant plusieurs années. Dans ces conditions, on peut sans risque de se tromper et comme l'a confirmé un médecin interviewé, dire que « tant qu'un district n'a pas un partenaire, il ne peut rien réaliser sur le plan de la SSRAJ et personne du niveau central ne vient vous chercher un financement ».

Les occasions les plus citées sont les cérémonies de célébrations de certaines journées comme celle du SIDA, de la maternité sans risque, de la journée de la femme, de l'enfant, ..., pendant lesquelles des discours en parlent. Il y a également des visites des hautes autorités de l'Etat dont celles des secteurs de la santé, de la promotion de la femme et de la protection de l'enfant qui en font des thèmes de discussion avec les communautés et les acteurs de la santé. Un tel état de fait se répercute au niveau des CSI et CS.

Les majors des CSI, les présidents des COGES santé interviewés ont confirmé ces états de fait. Selon un major de CSI, grâce au financement de UNFPA, « nos activités sont porteuses puisque entre la maternité, le CSI et le centre des jeunes, au moins trois paquets de condoms sont distribués par semaine. Vous êtes venus à la période de rupture de stocks sinon vous aurez constaté l'engouement des jeunes et même des adultes au centre ». C'est seulement dans cette localité que cette situation positive s'était offerte à l'équipe de collecte des données durant l'étude et cela du seul fait qu'un partenaire (UNFPA) soutient le district en SSRAJ depuis 2011.

Selon les agents de santé intervenant au niveau périphérique (majors des CSI, gérants des cases de santé, les sages femmes) interviewés, les principales activités constantes relatives à la SR menées à leurs niveaux sont celles relatives à la CPN, à la CN/PEV et à la PF qui sont réalisées sur fonds propres. En attestent, les activités suivantes concernées par une supervision des interventions en SR par un district en 2011:

**« I. Equipe A**

- 1- Vaccination /Consultation Nourrissons Sains
- 2- Consultation prénatale/PTME
- 3- Planification Familiale

**II. Equipe B**

- 1- Vaccination /Consultation Nourrissons Sains
- 2- Consultation prénatale/PTME
- 3- Planification Familiale

**III. Equipe C**

- 1- Vaccination /Consultation Nourrissons Sains
- 2- Consultation prénatale/PTME
- 3- Planification Familiale».

Comme le montre l'encadré ci haut, aucune équipe de supervision n'a fait cas de la supervision de la SSRAJ. Ce qui témoigne de sa non programmation.

En général, les activités de prévention en SSRAJ même lorsqu'elles sont planifiées par le DS, leur exécution est assujettie au financement externe. Mais la sensibilisation en tant qu'activités en direction des enfants, des jeunes et des adolescents est pratiquement absente. Pourtant la situation est plus qu'inquiétante sur le terrain car le directeur national de la SR intervenant sur les médias à

propos de la prise en charge de la IST, a affirmé qu'en 2012 quelques 40 000 cas d'IST quel conque ont été pris en charge par

les formations sanitaires au Niger dont 30% pour le sexe féminin.

Des trois (3) évaluations annuelles des activités SR et SSRAJ des districts d'Ouallam, Téra et Say pour l'année 2010 aucune activité de prévention en SSRAJ n'a été signalée. Même le DS district de Téra qui en fait un résultat à atteindre, aucune activité n'a véritablement été signalée en termes de réalisation. On retrouve « la prévention et la prise en charge des cas d'IST et VIH/SIDA sont renforcées » comme résultat attendu dans le PDDS de Say, mais seule la formation de 10 agents sur les outils de collecte IST/VIH/SIDA a été effectuée comme activité. Le DS de Ouallam a fait la même inscription et là aussi comme activité, il y'a e la « dotation du bloc en consommables et matériels pour la prévention des infections nosocomiales ».

Ce qui traduit que les interventions en SSRAJ ne sont pas une priorité pour les services de santé et les autorités sanitaires, voire même nationales. Un des plus grands expérimentés en matière, interviewé sur ce qui fait que les activités IEC SR sont pratiques inexistantes sur le terrain au Niger a clamé sans hésitation, que la SSRAJ est « une vache laitière pour ses promoteurs. Les fonds qui y sont destinés sont toujours gérés au niveau central. On se contente d'aller faire des lancements au niveau déconcentré avec tous les tapages médiatiques et politiques requis, pour l'exécution aucun centime n'est envoyé. A la fin des activités, les responsables, en complicité avec leurs démembrés rédigent "un rapport-bureau", justifient mécaniquement les dépenses et ainsi de suite. Ce qui a fini par décourager les partenaires qui préfèrent soit financer les ONG ou réorienter leurs fonds. C'est d'ailleurs pour cette raison, dit-il que la stratégie nationale IEC/SR 2007-2010, bien qu'à terme depuis deux ans, n'est pas encore évaluée ». Cette information recueillie à Niamey, a été traduite dans les réponses des animateurs d'un centre d'éducation pour les jeunes en SR qui ont exprimé comme principale difficulté, « le refus de verser leur prime d'animation pour plus de la moitié de la durée du projet par "Niamey" ». Pour cela, ils ont refusé de produire le rapport d'activités, ce fait qu'à notre passage, il n'y a ni animation ni préservatifs dans toutes la localité qui fait pourtant plus de 350 000 habitants ».

En somme, il faut dire que les actions de sensibilisation sur la SSRAJ au niveau déconcentré ne se réalisent que sur financement externe. Or la prise en charge des droits à la SR chez les jeunes passent nécessairement par la prévention. S'il faut veiller seulement au traitement des IST, au CPN, au PF les grossesses non désirées, la référence des malades infectés, les actions de routines ne concernent pas la SSRAJ. Les quelques expériences réussies sont venues d'opérateurs non gouvernementaux à savoir les ONG et les institutions onusiennes.

### **3.6 QUELQUES EXPÉRIENCES RÉUSSIES EN MATIÈRE DE SSRAJ**

#### **3.6.1 Expériences quelques PTF et ONG/AD en SSRJA**

##### **Expérience De l'UNFPA :**

L'un des partenaires les plus actifs en SR du Niger, surtout en direction des femmes et des jeunes adolescents à travers les centres de santé et ONG est l'UNFPA.

Son programme 2004-2007 était axé sur deux composantes essentielles : Santé de la reproduction et Stratégies de population et développement. Ses résultats attendus en SR étaient:

- disponibilité des services de SR de qualité intégrant l'approche genre améliorée dans les trois zones d'intervention que sont ;

- environnement socioculturel favorable à l'utilisation des services de SR améliorée ;
- services et mécanismes pour la santé sexuelle et reproductive de qualité pour les jeunes renforcés ;
- programme national de SR , revu, finalisé et adopté ;
- systèmes de gestion des ressources humaines, des informations sanitaires, de la coordination, de la supervision ;
- participation communautaire à la gestion et au fonctionnement des services de SR renforcée et son suivi amélioré ;
- disponibilité des préservatifs dans et en dehors des structures de santé accrue ;
- sensibilisation des groupes vulnérables et à haut risque renforcée ;
- prévention de la transmission du VIH de la mère à l'enfant (PTME) renforcée.

Cette stratégie est mise en œuvre par le partenariat particulièrement dans les 3 principales zones d'intervention du UNFPA: Tillabéri, Zinder et Agadez, mais aussi dans le cadre de certaines activités d'ampleur nationale comme le plaidoyer, la prévention du VIH/SIDA, la fourniture de préservatif, etc.

Dans le cadre de l'attente des ces résultats, deux expériences de cette institution à l'endroit des jeunes nous paraissent réussies et importantes à être rapportées :

#### (1) IEC et Information fiable sur la SSR en faveur des femmes et jeunes filles en milieu rural :



##### Clubs d'écoute grâce à l'appui de l'UNFPA à Falwel et Tanda (Loga)

Cette activité de remise aux femmes des zones rurales de Tanda et de Falwal (Loga) a consisté à un don constitué de 44 radios solaires et 2 kits de reportages destinés respectivement aux Clubs d'écoute féminins et aux animateurs en charge de reportages radios. Ce don vise à améliorer l'accès des femmes et des filles rurales à l'information fiable en vue de renforcer la promotion du leadership féminin. L'intérêt de l'UNFPA à travers cet appui est, eu égard aux thématiques développées (santé maternelle, scolarisation de la jeune fille, prévention des IST/VIH/SIDA, prévention des grossesses non désirées, participation des femmes aux actions de développement, les droits humains,...), la promotion de la femme, sa participation aux activités de développement et donc au développement social, économique et culturel du pays. Le résultat atteint ici est la prise en charge de ses propres problèmes par les femmes elles mêmes.

#### (2)Expérience l'ONG CONIPRAT dans le cadre de la lutte contre le MGF

Action contre les **Mutilations Génitales Féminines (MGF)** par l'ONG CONIPRAT avec le soutien d'UNFPA

Lors de la journée internationale contre les MGF est célébrée chaque année en février au Niger. La journée 2010 célébrée sous le thème « Tolérance Zéro » a permis de faire le point des avancées. Lors de cette cérémonie, la Ministre de la Promotion de la Femme n'a pas hésité à reconnaître que les MGF sont de nos jours une réalité acceptée par tous et dont le combat pour son éradication interpelle tous les citoyens et les pouvoirs publics.

Au Niger, le taux de prévalence des **MGF** est d'environ 2%. Un niveau, certes relativement bas, mais qui ne doit pas masquer toute la gravité de la situation d'autant que les disparités sont fortes selon les régions, les groupes ethniques et les groupes d'âges. Le taux de prévalence varie ainsi de 0,1% à 12 % selon les régions ; de 0.2% à 65.8% selon les groupes ethniques. La pratique de l'excision est donc bien une réalité au Niger, un problème de santé sexuelle et reproductive touchant plus la petite enfance.

Au cours de cette cérémonie, les populations du village ont rendu une déclaration populaire d'abandon de la pratique de l'excision et 12 exciseuses ont déposé officiellement leurs couteaux et déclaré qu'elles abandonnent pour toujours cette pratique. La réussite des actions contre l'excision est le fruit du solide partenariat entre



CONIPRAT et l'UNFPA qui a permis d'enregistrer des résultats forts encourageants, notamment le renforcement des capacités des membres de l'antenne locale (CONIPRAT de Guéladjio), l'organisation des campagnes de sensibilisation des populations sur les MGF qui a touché 2377 personnes, l'identification de 12 exciseuses et 3 aides exciseuses, etc. Afin d'atteindre ces résultats, CONIPRAT a mis en œuvre les activités suivantes :

- Focalisation de toutes ses interventions sur une thématique et cela depuis 20 ans ;
- Implication à fond des communautés à travers la mise en place des comités villageois, des relais communautaires, des brigades villageoises de vigilance, ... , de lutte contre le mariage précoce;
- Sensibilisation de masse et de proximité des communautés (jeunes, femmes, hommes, leaders, etc.).
- Formations des exciseuses, des Wanzams, des leaders, des fadas de jeunes.

Ce qui conduit les exciseuses à abandonner cette activité (comme le traduit l'image ci contre) et à embrasser d'autres activités génératrices de revenus.

#### **Animas-Sutura a rendu disponible les condoms sur toute l'étendue du territoire national**

L'Association ainsi dénommée a vu le jour le 18 juin 2007. En l'intervalle de 5 ans, elle a su innover en créant un concept unique de marketing qui colle avec les caractéristiques socioculturelles du Niger et aux tendances de la demande en matière de santé sexuelle et reproductive. Au delà de la mise en œuvre du projet financé par la coopération nigéro-allemande, l'ANIMAS-SUTURA s'est positionnée comme une agence d'exécution en mettant en œuvre plusieurs initiatives porteuses de communication pour une diversité de bailleurs dont le fonds mondial, l'UNFPA, le PRODEM, l'USAID, le FAD etc.

ANIMAS-SUTURA fournit des solutions simples et économiques pour la protection de la santé des populations nigériennes à travers une approche unique de marketing social dont le tableau suivant traduit les résultats :

<b>Produits</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>
Condoms	5.237.622	4.512.920	6.291.475	7.534.342
Sutura	-	-	58.443	232.653
Aquatabs	-	-	1.746.000	3.521.400

D'une façon générale, le marché des trois produits connaît une croissance régulière. La vente du condom a progressé en moyenne de 12% par an tandis que la demande d'aquatabs qui était de 1.746.000 comprimés en 2010 a connu un coup de fouet exceptionnel en 2011, passant à 3.521.400 unités. Ceci est dû à plusieurs facteurs au nombre desquels :

- l'extension de la chaîne de distribution ;
- l'appropriation du produit par certaines ONG nationales et internationales ;
- la politique du prix et son utilisation facile.
- la situation née de la propagation de l'épidémie du choléra en début de saison hivernale.

En somme, entre 2008 et 2011, elle a réussi à distribuer **23.576.359** unités de préservatifs, **291.096** cycles de contraceptif oral et **5.267.400** tablettes de comprimés d'Aquatabs. Grâce au financement de la Kfw, elle a pu étendre la portée géographique du programme au delà des deux (2) zones intensives (Tillabéri et Maradi).

L'ANIMAS-SUTURA contribue à la stabilisation globale de l'épidémie du VIH/SIDA au Niger à travers un système de distribution/vente de préservatifs masculins doté de plus de 10.000 points de vente fixés desservant une variété de clients dans et autour des points chauds (bars, hôtels, gares routières, maisons closes...). Ce réseau intègre une myriade de petits vendeurs ambulants et de tabliers qui présentent l'avantage de fournir aux clients le préservatif Foula en toute discrétion.

Par ailleurs, l'ANIMAS-SUTURA fait partie des rares organisations locales qui ont su marquer d'une empreinte forte le contexte social conservateur du Niger à travers des campagnes novatrices de communication pour le changement de comportements. Ces interventions multimédia ont conduit à un changement radical de l'image du préservatif au Niger et à son adoption par la population. Il en est de même de l'image des personnes séropositives pour lesquelles, grâce aux actions de communication développées par l'Animas-sutura, ont plus grande tolérance sociale attribuable selon toute probabilité à la forte médiatisation dont ils ont fait l'objet grâce au projet.

L'ANIMAS-SUTURA connaît des succès de plus en plus croissants dans la promotion de l'espacement des naissances, appuyé par la distribution de la nouvelle pilule Sutura. L'Association nigérienne de marketing social, unique acteur sur le marché de la distribution sociale des produits de SSR représente un atout non négligeable pour le Niger. Elle est régulièrement sollicitée par le Ministère de la santé publique pour des interventions d'urgence dans la gestion de certaines crises sanitaires (lutte contre les gastroentérites par la promotion des comprimés d'Aquatabs (promotion des préservatifs auprès des populations à hauts risques déplacées, etc.), l'organisation de grands événements en rapports avec sa mission (cure salée, JMP, JMC, JMS).

### **3.6.2 Impacts, efficacités, efficacies et pérennité des interventions**

#### **3.6.2.1 Résultat global du système**

A l'issue de 10 ans de mise en œuvre du PDS et les programmes subséquents (SNRR, SN/IEC/SR), les résultats sont extrêmement décevants. Les chiffres sur la SSRAJ au Niger sont de plus en plus alarmants.

#### **🚩 Excroissance démographique: Niveau très faible de la PF et ses implications**

L'objectif global de la politique adoptée par le Gouvernement le 14 février 2007, visait la réduction de la pauvreté grâce à l'acquisition d'une mentalité et de comportements reproductifs aptes à induire au sein des populations une augmentation significative de l'utilisation de la contraception et une réduction des mariages précoces. Ces comportements permettront d'enclencher un ralentissement progressif de la croissance démographique du pays.

Selon l'UNFPA, le Niger connaît une croissance démographique rapide qui pose d'importants défis dans les domaines de l'agriculture, de l'environnement, de la santé, de l'éducation, de l'emploi, de

l'habitat, etc. Le maintien du taux annuel de croissance démographique, qui dépasse actuellement 3%, compromettra tous les efforts de développement qui seront entrepris dans les années à venir.

La croissance démographique très rapide s'explique surtout par une fécondité exceptionnellement élevée résultant d'un niveau très bas d'utilisation de méthodes de contraception. Ainsi, en 2006, un couple sur vingt (1/20) seulement utilise une méthode efficace de contraception au Niger. Cette proportion est très faible, comparée à ce qui est observé dans la plupart des pays en développement et du monde musulman où au moins un couple sur deux planifie volontairement ses grossesses.



La fécondité élevée des 15-19 ans (199 pour 1000) et 20-24 ans (302 pour 1000) s'explique aussi par l'exceptionnelle précocité des mariages par rapport non seulement, aux autres pays du monde musulman, mais aussi de la sous-région. Au Niger, une fille sur deux est déjà mariée avant 15 ans. Dans les années à venir, les défis engendrés par l'augmentation accélérée de la population nigérienne seront encore plus importants en éducation, en santé, en environnement, en agriculture, en élevage, si le taux annuel de croissance démographique n'est pas maîtrisé le plus tôt possible. La population nigérienne pourrait atteindre ainsi 17 millions d'habitants dès 2015 et 56 millions en 2050.

### **Ces données se justifient aisément quand on se focalise sur les pratiques de la contraception telles que publiées par l'UNFPA en 2010**

En effet, dans l'ensemble, 14% des femmes de 15-49 ans en union ont déclaré utiliser une méthode de contraception au moment de l'enquête, dont 4% de méthode moderne et 10% de méthode traditionnelle. Sur le plan régional, la pratique contraceptive varie de 30% à Niamey à moins de 5% dans les régions de Zinder et de Tahoua. Dans la région de Maradi, cette pratique est de 15% tandis qu'à Dosso et Tillabéri, elle est un peu plus de 20% (respectivement 23% et 21%). La prévalence de la contraception en milieu urbain est deux fois supérieure à celle du milieu rural (25% contre 12%). De même, les femmes ayant le niveau d'instruction primaire sont deux fois plus nombreuses à utiliser les méthodes contraceptives que celles sans instruction (24% contre 12%). Par contre, elles sont près de deux fois moins nombreuses à utiliser ces méthodes que celles ayant le niveau d'instruction secondaire ou plus (24% contre 43%). Concernant l'âge de la femme, la pratique contraceptive varie de 8% chez les femmes âgées de 15-19 ans à 18% chez celles de 35-39 ans.

L'un des constats amer, c'est que les méthodes traditionnelles progressent au détriment des méthodes modernes et cela malgré les moyens éducationnels déployés notamment, les stratégies de communication, le counseling. Dans de telle situation, il faut s'interroger véritablement sur la compétence, voire le niveau d'investissement des acteurs. A ce sujet, nul n'ignore les plaintes plusieurs fois renouvelées des femmes sur les comportements des agents de santé, le niveau très défaillant et peu familial d'accueil, l'indiscrétion, la violence et même la discrimination si ce n'est la non ponctualité. En vue de contribuer à faire face à une telle situation, il est indispensable :



- d'accélérer les efforts sur le recyclage des agents de santé sur les techniques de communication, d'interaction et d'interrelation avec les jeunes et adolescents;
- d'améliorer les programmes de formation dans les écoles de santé en les adaptant au contexte nigérien où les clientes n'ont pas une grande conscience de la portée de la PF d'où elles sont prêtes à se rétracter suite à une incompréhension mineure.
- de promouvoir davantage l'information, l'éducation et la communication en santé de la reproduction dans les zones rurales en y affectant des sages femmes dotées de compétences en communication,
- de financer conséquemment les sorties sur les gros villages pour des séances d'IEC SR;
- d'étendre les services en santé de la reproduction au niveau des CSI en affectant des agents qualifiés en IEC SSRAJ;
- d'améliorer de façon significative les conditions de travail des agents de santé, notamment trouver un mécanisme d'incitation à la vie en milieu rural
- de promouvoir l'économie des femmes et des jeunes filles afin de les rendre plus autonomes et – de faciliter l'accessibilité financière des services de santé;
- de responsabiliser les couples et conscientiser les hommes en promulguant davantage des informations fiables sur la SSRAJ et PF à travers les médias de proximité, les radios communautaires, les places publiques, les cérémonies traditionnelles comme les baptêmes, les mariages qui drainent, au quotidien, les hommes, tranches la plus sous informée de notre milieu alors que les décisions en matière de PF les incombent.

#### **Rendement très peu enviable en SSRAJ et d'IEC SSRAJ :**

En effet, en 2002, une étude fiable en prélude à l'installation du programme «initiative jeunes 2002-2006» par 7 ministères au Niger a montré que:

- les jeunes de 10 à 24 ans représentent près de 29 % de la population du Niger : 83% vivent en milieu rural ;
- 78,4 % des jeunes filles âgées de 15 à 25 ans ne sont pas scolarisées ;  
« Les jeunes et adolescentes de 15 à 24 ans sont de l'ordre de 2 516 480 sujets sexuellement actifs (ANIMAS SUTURA, 2012).
- les premiers rapports sexuels ont lieu à 15,1 ans en moyenne chez les jeunes filles et à 20,4 ans chez les garçons;
- la moyenne des partenaires sexuels se situent à 3;
- les adolescentes contribuent à plus de 14% de la fécondité totale du pays dont le taux synthétique est de 7,5 enfants/femme (le plus élevé au monde) ;
- 47,5% des jeunes filles sont mariées avant l'âge de 15 ans, (87,3% avant 18 ans, 96% avant 22 ans);
- sur 354 fistuleuses recensées, 347 ont été mariées entre 10 et 17 ans, parmi elles, 280 ont eu leur première grossesse entre 14 et 17 ans.
- 69% des cas de décès chez les adolescentes sont dus à des avortements provoqués dans certains quartiers de Niamey ».

### 3.7 PERCEPTIONS ET APPRECIATION DES EXPERIENCES EN SSRAJ

#### 3.7.1 Appréciations générales traduisant le non respect du droit à la SSRAJ

L'écrasante majorité d'interviewés ont affirmé que le droit à la SSRAJ est loin d'être respecté au Niger. Les COGES et acteurs de la société civile interviewés ont affirmé qu'à l'heure où cette enquête est menée, ce sont des centaines, voire des milliers de jeunes filles de moins de 18 ans qui sont retirées de l'école primaire ou secondaire, contre leur gré pour être mariées à un homme qui n'est, le plus souvent, ni de leur choix, ni de leur âge encore moins de leur avenir. Ce sont aussi des milliers de jeunes filles et garçons non scolarisés, bien que l'école soit un droit et obligatoire jusqu'à 18 ans, qui sont obligés d'exercer l'exode saisonnier (de fois sexuelle) dans les grandes villes ou mendier pour se nourrir, entretenir les parents, tuteurs ou marabouts, ou carrément pour financer leurs besoins dans des circonstances où ils n'ont ni protection sociale, ni soins de santé à fortiori l'éducation à la SSR. C'est le cas des filles bonnes dont la santé sexuelle et reproductive est menacée car sans éducation ni protection, souvent à la merci de leur employeur en ménage.

Selon les jeunes filles et les garçons, cette situation de SSRAJ s'explique en ménage, à l'école, en atelier, en famille, ils vivent la SSR comme une menace, un danger qui la guète que comme un fait social sur lequel ils sont préparés comme les autres. En fait, les interviews avec les jeunes et la littérature à ce sujet traduit ce qui suit:

- l'éducation en famille, à l'école et même dans les centres de santé est faite de menaces, d'intolérance, de coercition, voire même de châtiments corporels, de corruption, de harcèlement sexuel, d'absence d'écoute consciente, etc. ;
- insuffisance voire manque d'information, de communication avec les parents, et lorsqu'elles existent, les informations sont non diversifiées et peu partagées etc. ;
- les adultes s'autorisent tout le luxe possible en matière de sexualité à travers les multiples mariages (2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup> femme, Wahaya=concubine esclave) et «bureaux parallèles» (amie), de fois avec des filles ayant le même âge que leur fille (si ce n'est leur amie) alors qu'ils sont prêts à interdire, discriminer et/ou cloîtrer leurs enfants surtout les jeunes filles. Au lieu de favoriser et conduire une éducation sexuelle en bonne et due forme, les parents choisissent de donner les filles en mariage, de peur qu'elles expriment ou cherchent à comprendre leur sexualité. Ce sont ces genres de conflits, très courants mais rarement dévoilés qui expliquent le taux élevé de grossesses non désirées, d'infanticides ou de suicides chez les jeunes lors qu'ils ne se soldent pas par la prostitution de la jeune fille doublée de la répudiation de la mère taxée généralement de complicité avec la fille ;
- les jeunes sont entretenus dans un climat de refus de loisir car avec la poussée de l'islam, il manque d'activités dans les maisons de la culture ou des jeunes, les écoles, les aires de jeunes dans les villages et quartiers sont transformés en des lieux de cultes ou vendus par les collectivités d'où les jeunes se retranchent derrière les films pornographiques par cellulaires ou vidéos, etc. ;
- les offres de service de santé pour les jeunes et adolescents sont caractérisées par de mauvais accueils, de stigmatisation, de coûts élevés des soins, d'insuffisance voire de manque d'informations sur les services disponibles, de manque de discrétion des agents, etc.) ;
- absences des centres d'écoute et de conseils des jeunes dans les communes rurales et les quartiers périphériques des grandes villes ;
- insuffisance voire manque de soutien aux organisations de jeunes ;
- insuffisance d'activités génératrices de revenus (AGR) et centres d'apprentissage et de formation professionnelle surtout en milieu rural où les perspectives sont limitées ;

### 3.7.2 Perceptions, appréciations et suggestions des jeunes et adolescents en matière de SSR

« Une de nos amies était tombée enceinte, elle est allée en consultation, la sage femme lui a demandé le nom de son mari, quand elle a dit qu'elle n'est pas mariée, la femme l'a insulté en lui disant, vous voulez faire votre prostitution et vous êtes incapables de prendre des pilules » (une gérante de salon de coiffure à Karagué).

« Les jeunes préfèrent s'informer entre eux pour éviter la stigmatisation, or ils n'ont pas toujours la bonne information. Ce qui crée des situations regrettables, grossesses non désirées, IST, SIDA, mauvaise fréquentation et usage des services de santé. Un exemple concret s'est passé dans notre quartier : une fille et son ami voulaient utiliser un préservatif féminin et cet outil s'est retrouvé au fond de son sexe. Il a été enlevé au l'HD de Karagué».

Des exemples d'erreurs fâcheuses de ce genre, on peut en citer à longueur de journée d'où des mesures s'imposent.

#### **Les jeunes eux-mêmes ont formulé les suggestions suivantes:**

- ✓ impliquer les jeunes dans toutes activités SSRAJ ;
- ✓ mener des actions de proximité de grandes envergures pour toucher les jeunes aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural à l'image d'IEC polyo ;
- ✓ insérer la SSRAJ dans tous les curricula et former les enseignants à leur enseignement ;
- ✓ implanter des centres d'écoute et de conseil dans chaque CSI et appuyer son fonctionnement à travers une ligne de crédit alimentée en priorité;
- ✓ faciliter le mariage en votant une loi contre sa cherté;
- ✓ mettre en place un mécanisme communautaire participatif de lutte contre le mariage précoce, forcé et la manipulation de jeunes filles à titre de fonds de commerce pour certains parents (refus de mariage lorsque le prétendant est pauvre, mariage forcé au cas contraire, incitation aux jeunes filles à la prostitution clandestine par certains parents, ...)
- ✓ voter une loi pour forcer les parents géniteurs à reconnaître et prendre en charge les enfants hors mariages ;

## CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

A l'issue de la présente étude, on peut dire que le Niger, de par ses textes de loi, est une niche de développement et protection sociale de l'enfant et des jeunes adolescents. Toutes les conventions, les chartes internationales en la matière sont ratifiées et le niveau national a suivi en élaborant d'autres textes aussi pertinents qu'ambitieux.

Cependant après la mise en œuvre du PDDE (2003-2013) et du PDS (2000-2010), l'Etat lui-même a réalisé des évaluations et a tiré des conclusions.

Constatant la situation alarmante dans laquelle s'était achevée l'année scolaire 2011-2012, le gouvernement nigérien a concocté un forum sur l'éducation sans aucune préparation et ce forum a abouti aux mêmes conclusions que le Rapport d'Etat du Système Educatif nigérien (RESEN) élaboré en 2010. Ce document après avoir relever les progrès comme indiqués ci après :

- Le taux de préscolarisation ayant passé de 1% en 2002 à 5% 2012 ;
- Le TBS au primaire est passé de 45% en 2002 à 76,1% en 2012 (contre 93% attendus) ;
- La TBS au cycle de base 2 a évolué de 14, 49% en 2004 à 17,8% 2010 (14,1% chez les filles) y compris les redoublements, le taux net de scolarisation étant de 9% en 2010 ;
- L'enseignement professionnel devant constitué un paravent pour les élèves exclus n'est lui aussi pas reluisant car sur 80 CFDC seuls 35% sont en activités fautes de financement.

Ces chiffres montrent de façon incontestable le niveau d'imperformance du système éducatif nigérien. Ils traduisent de façon éloquente que notre système est plus que défaillant, il est en déconfiture totale, livré aux injonctions des institutions monétaires internationales, aux caprices des enseignants contractuels et à la boulimie des cadres des ministères en charge de l'éducation, des enseignements secondaire, professionnel et supérieur qui d'ailleurs ont à près de 100% leurs enfants inscrits dans le privé lorsqu'ils ne sont à l'étranger.

L'Etat traduit lui-même cette déconfiture en ces termes:

- « la faible couverture scolaire à tous les niveaux;
- la persistance des disparités entre régions entre zones urbaines et zones rurales, entre filles et garçons ;
- à l'insuffisance et la précarité des infrastructures scolaires avec plus de 42000 classes paillottes ;
- la faible qualité des enseignements-apprentissages ;
- la faible performance du système avec des taux de redoublement et d'abandon assez élevés ;
- La faible qualification des enseignants ;
- L'inadéquation entre les contenus des matières enseignées et les besoins du marché de travail ;
- le faible déploiement du dispositif de formation professionnalisante au profit du public hors flux scolaire (non scolarisés ou déscolarisés, personnes handicapées) ;
- la faiblesse du pilotage et la gestion du système éducatif ;

Au niveau sanitaire, relativement à la prise en charge des droits des enfants, jeunes et adolescents en SR, la situation est assez comparable:

En effet, décrivant la situation de la santé sexuelle et reproductive des jeunes et adolescents dans la stratégie nationale IEC/SR, le MSP(2005) affirme :

- « Au Niger, le groupe d'âge 10-24 ans constitue une frange importante de la population (soit 29%), mais extrêmement vulnérable.
- Les adolescents et les jeunes connaissent une sexualité précoce. L'âge moyen du mariage est de 15 ans, et 36% des filles de 15-19 ans sont déjà mères ou enceintes.

- En plus des mariages précoces, les jeunes filles sont exposées aux grossesses non désirées dont une des conséquences est l'avortement clandestin avec ses complications, l'exclusion scolaire et sociale, la prostitution du fait de l'intolérance des parents et de la stigmatisation, du manque de protection juridique ;
- La fécondité des jeunes et adolescents représente 16% de la fécondité totale.
- Le jeune, qu'il soit en milieu rural ou urbain, a peu d'accès aux ressources pour subvenir à ses besoins primaires. Désœuvrée, la jeunesse vit dans une impasse, source d'insécurité, de délinquance (tabagisme, alcool, drogue, prostitution) et d'instabilité sociale.
- Le Niger enregistre une fréquence anormalement élevée de fistules. L'âge moyen des patientes est de 13 ans et la fistule survient dans 58% des cas lors du premier accouchement.
- On note que 71% des garçons et 83% des filles connaissent une ou plusieurs méthodes contraceptives mais seulement 1,3% des filles en moyenne utilisent une méthode de contraception moderne à cause de la crainte d'être indexée comme prostituée.
- La jeunesse constitue également un groupe vulnérable pour l'épidémie du VIH/SIDA. Environ 76% des garçons et 43% des filles ont entendu parler du Sida, mais seulement 28% des jeunes utilisent un préservatif lors des rapports sexuels.
- les IST (Gonorrhée et ou Chlamydias) sont plus fréquentes chez les plus jeunes, allant de 31% chez les moins de 20 ans, 27% chez les 20-24 ans et à 12% dans la tranche d'âge 30-39 ans.

En dépit de ces chiffres alarmant, l'accès des jeunes aux services de SSRAJ reste très limité du fait des pesanteurs socioculturelles, de l'inadéquation des formations sanitaires à répondre aux besoins en SR des jeunes et adolescents comme largement démontré dans la présente étude. Des structures plus adaptées comme les centres de conseils et d'éducation pour les jeunes sont limités (Huit à travers tout le pays) et peu ou pas fonctionnels. Les actions permanentes de prévention sont inexistantes car liées au financement extérieur et goûts effrénés des promoteurs à se sucrer en lieu et place des actions financées.

Face à toutes ces situations, il faut dire que le droit à l'éducation inclut le droit aux apprentissages sociaux mais aussi et surtout à l'éducation à la sexualité responsable.

De ce fait, nous formulons les recommandations suivantes :

#### **A ASO ETP:**

##### **Continuer le plaidoyer en direction des partenaires en vue:**

- D'adopter l'Approche Par Compétences (APC) comme système d'enseignement afin d'adopter l'école nigérienne à nos réalités socioéconomiques et culturelles;
- De rehausser le niveau de recrutement des élèves maîtres (niveau BAC) comme dans tous les pays soucieux du développement du secteur pour un développement durable ;
- De renforcer la décentralisation de la gestion des ressources en général et en éducation et santé en particulier;
- De créer un front socioprofessionnel incluant tous les acteurs pour école de qualité au Niger ;
- De créer un fond commun en éducation en vue d'une meilleure gestion des fonds ;
- D'enclencher un dialogue franc avec les travailleurs relativement à leurs charges et rémunérations;
- En cas d'échec du dialogue et lorsque les moyens adéquats sont garantis aux enseignants et que leur engagement à enseigner effectivement continue de manquer, recourir à la main d'œuvre étrangère;

- De renforcer les capacités des instances de suivi/supervision/accompagnement en éducation et en santé et exiger d'eux des résultats concrets;
- Faire la promotion du suivi de proximité pour une exécution effective des contrats signés avec les partenaires aussi bien en santé qu'en éducation;
- Transférer la compétence de la gestion administrative des enseignants du primaire aux communes en vue d'un meilleur suivi de la ponctualité;
- Impliquer davantage et renforcer les capacités des COGES et les chefs de quartiers et villages pour le suivi des enseignants;
- Accélérer la transformation des cases de santé en CSI afin d'une couverture de proximité en intervention SSRAJ ;
- Faire toute la lumière sur la gestion des fonds de l'éducation et de la SSRAJ

#### **En SSRAJ:**

- ✓ insérer la SSRAJ dans tous les curricula du CI au CM2 et former les enseignants à leur enseignement ;
- ✓ Favoriser la paire éducation en impliquant les jeunes dans toutes activités SSRAJ et en renforçant leur capacité;
- ✓ Mettre en place des centres d'écoute et de conseil aux jeunes dans chaque CSI et appuyer son fonctionnement à travers une ligne de crédit alimentée en priorité comme les autres activités de routines;
- ✓ mettre en place un mécanisme communautaire participatif de lutte contre le mariage précoce et ou forcé, la manipulation de jeunes filles à titre de fonds de commerce par certains parents ou tuteur;
- ✓ voter une loi pour forcer les parents géniteurs à reconnaître et prendre en charge les enfants hors mariages en vue lutter contre le phénomène d'enfant de la rue, la mendicité;

#### **Aux ONG membres de ASO et actives en éducation et en SR**

Partant du constat que les actions les plus réussies sont celles autour desquelles les acteurs de la société civile se sont focalisés de façon spécifique et cela dans la durée, il est recommandé à ASO EPT d'accompagner ses ONG/AD membres en vue de :

- ✓ se spécialiser davantage sur des aspects assez pointus de la SR ou de l'éducation au lieu d'embrasser tout un secteur et ne rien réussir de concret ;
- ✓ impliquer davantage les communautés à travers la mise en place des comités villageois, des relais communautaires, des brigades villageoises de vigilance, des groupements communautaires et les soutenir sur la thématique;
- ✓ de faire de la sensibilisation de proximité avec utilisation des pairs éducateurs une stratégie phare;
- ✓ de faire de la GARE (gestion axée sur les résultats) une option afin de suivre au fur et à mesure l'atteinte des résultats attendus par action seul gage d'efficacité et d'efficience des interventions;
- ✓ d'impliquer à fonds les autorités administratives déconcentrées et décentralisées, les STD/D afin d'une meilleure coordination et équité des investissements.

**ANNEXE : OUTILS DE COLLECTES****QUESTIONNAIRE ADRESSE AUX ORGANISATIONS DE LA SOCIETE CIVILE/ONG/AD ACTIVES EN EDUCATION**

*La présente étude commanditée par ASO-EPT Niger porte sur les actions réalisées en vue de la prise en charge des droits à l'éducation et à la santé sexuelle et reproductive des enfants et jeunes adolescents au Niger. Nous vous prions de bien vouloir contribuer à sa réussite en répondant le plus honnêtement possible aux questions posées.*

<b>Questionnaire N°</b> ..... <b>Date passation</b> : ..... <b>Emplacement</b> .....	<b>Région</b> ..... <b>Département</b> ..... <b>Commune</b> .....
--	---

**I. Identification**

- 1) Fonction du répondant .....
- 2) Poste/activité dans l'OSC .....
- 3) Adresse et contact .....
- 4) Principales expériences en matière de droit à l'éducation

**II. Situation du droit à l'éducation et contribution de l'organisation enquêtée**

- 5) Quelle est l'expérience de l'ONG/AD en matière d'interventions en éducations (sous secteur priorisé? Principales activités? Groupes cibles? Régions, départements et communes couvertes? Raisons de choix de ces zones? Les principaux résultats? Les contraintes? Les perspectives? Les principaux partenaires et collaborateurs?)
- 6) Pensez vous que la situation des droits des jeunes adolescents et enfants à l'éducation est bonne dans votre localité (village ou quartier)?
- 7) Quels sont les principaux apports de votre organisation en vue de contribuer à l'atteinte des droits à l'éducation au Niger?
- 8) Quelle était la situation des zones et cibles que vous appuyez? quelles améliorations votre participation a-t-elle apportée?
- 9) Selon l'expertise de votre organisation, quels sont les principaux facteurs et raisons institutionnels et législatifs qui expliquent la faible performance de l'école nigérienne?
- 10) Selon l'expertise de votre organisation, quels sont les principaux facteurs et raisons techniques et stratégiques qui freinent l'atteinte des indicateurs attendus par l'école nigérienne?
- 11) Selon l'expertise de votre organisation, quels sont les principaux facteurs et raisons communautaires et socioculturelles qui freinent l'atteinte des indicateurs attendus par l'école nigérienne?
- 12) Selon vous, les PTF ont-ils des responsabilités dans la faible performance du système éducatif nigérien alors que le PDDE tire à sa fin? si oui lesquelles?
- 13) Quelles sont, selon vous, les pratiques et attitudes des populations qui militent contre le droit à l'éducation au Niger?
- 14) Suggestions
- 15) Quelles suggestions faites-vous pour une meilleure prise en charge des droits des enfants (filles et garçons) à l'éducation?
- 16) Quelles suggestions faites-vous pour une meilleure prise en charge des droits des enfants en difficultés (filles et garçons) à l'éducation?
- 17) Quelles suggestions faites-vous pour une meilleure prise en charge des droits des enfants déscolarisés et non scolarisés au Niger?

<b>Questionnaire adressé aux acteurs en enseignement professionnel et technique</b>
---

<b>Questionnaire N°...</b>	<b>Département.....</b>
<b>Date passation :.....</b>	<b>Commune.....</b>
<b>Région.....</b>	<b>Quartier/village.....</b>

**A. Identification**

- a) Votre fonction actuelle.....
- b) Durée dans la fonction.....
- c) Principales expériences en matière de droit formation professionnelle et technique?.....

**B. Généralités sur droit à l'éducation au Niger**

- d) Quelles sont vos appréciations générales sur la formation professionnelle et technique données aux jeunes et adolescents au Niger ? Est-elle accessible à tous? Quels sont ses succès ? quelles sont ses contraintes majeures) ?
- e) Quels sont les principaux droits que l'Etat, à travers ce secteur (MFP/T, MJS/C, MDS/PF/PE), garantit aux jeunes non scolarisés et déscolarisés à ces sujets ?
- f) Quelles sont les dispositions institutionnelles prises afin d'accompagner la mise en œuvre de la LOSEN et du PDDE au plan de la formation professionnelle et technique?
- g) Quelles sont les principales actions réalisées afin de garantir ces droits ? (nombre d'écoles et centres fonctionnels créés, redynamisés ; personnels formés, recyclés, empruntés, etc.)? Comment est-ce que les effectifs ont évolué depuis 2002?
- h) Quels sont les principaux succès enregistrés depuis 2002 en infrastructures, en manuels, en matériels didactiques et andragogique, en personnel d'encadrement?
- i) Le secteur dispose t-il des ONG/Association de développement qui l'appuient ? Si oui lesquelles ?
- j) Quelles sont leurs principales interventions selon les régions du pays ? Et quels sont les principaux résultats.
- k) Quelles sont, selon vous, la compréhension et les représentations que les populations nigériennes ont de la formation professionnelle et technique (alternative éducative et de formation ? Canal d'accès à l'emploi? Accessible aux enfants de tous et selon le genre ? Centre d'accueil des déscolarisés ?). Ces représentations sont elles favorables à la promotion de la formation professionnelle ?
- l) Quelles sont les principales contraintes du secteur de la formation professionnelle:
  - au plan légal ?
  - Au plan institutionnel et technique ?
  - Au plan des ressources (matérielle, financière, infrastructurelle, humaine,...) ?
  - Au plan des attitudes, comportements, perception des différents acteurs ?

**C. Suggestions pouvant contribuer à garantir les droits à la formation professionnelle et technique**

- m) Quelles sont vos suggestions en vue d'aider à garantir les droits à l'éducation en général au Niger
- n) Quelles sont vos suggestions en vue de promouvoir une formation professionnelle et technique de qualité à tous les jeunes filles et garçons qui la désirent ?



<b>QUESTIONNAIRE ADRESSE AUX ACTEURS EN EDUCATION SPECIALISEE ET REINSERTION DES ENFANTS EN DIFFICULTE</b>
--

Région.....

Département.....

Commune.....

Quartier/village.....

### **I. Identification**

- 1) Principale fonction.....
- 2) Fonction sociale .....
- 3) Expérience des interviewés en éducation dans le village/quartier.....

### **II. Situation du droit à l'éducation**

- 4) Que pensez- vous de la situation des droits des jeunes et enfants en éducation au Niger?
- 5) Pensez vous que le droit à l'éducation de tous les enfants est bien garanti au Niger ? Si oui en quoi ? Si non pourquoi ?
- 6) Pensez vous que le droit à l'éducation est bien respecté pour les enfants en difficulté, les handicapés, les orphelins,... ? Si oui en quoi ? Si non pourquoi ?
- 7) Quels sont les principaux droits que l'Etat, à travers votre secteur (MDS/PF/PE, MEN/A/PLN ? MEN/EM), garantit aux jeunes handicapés et ceux en situation difficile?
- 8) Quelles sont les dispositions institutionnelles prises afin d'accompagner la mise en œuvre de la LOSEN et du PDDE au plan de l'éducation des enfants handicapés, en difficultés,... ?
- 9) Quelles sont les principales actions réalisées afin de garantir ces droits ? (nombre d'écoles et centres fonctionnels créés, redynamisés ; personnels formés, recyclés, empruntés, etc.)
- 10) Comment est-ce que les effectifs des handicapés, des enfants en difficultés éduqués ont évolué depuis 2002?
- 11) Quels sont les principaux succès enregistrés depuis 2002 en infrastructures, en manuels, en matériels adaptés, en personnel spécialisé?
- 12) Comment ont évolué les inscriptions budgétaires, les décaissements et le partenariat en faveur des enfants et jeunes handicapés et en difficultés ?
- 13) Le secteur de la protection des droit des jeunes et enfants handicapés dispose t-il des ONG/Association de développement qui l'appuient ? Si oui lesquelles ? Quelles sont leurs principales interventions selon les régions du pays ? Et quels sont les principaux résultats?
- 14) Quelles sont, selon vous, la compréhension et les représentations que les populations nigériennes ont du droit à l'éducation des personnes handicapés ? (une bonne chose ? Alternative à la mendicité? Perte de temps et moyens ? Canal d'accès à l'emploi? Accessible aux enfants de tous et selon le genre ? Accessible aux enfants et jeunes handicapés citadins,...) ? Ces représentations ne freinent-elles pas l'inscription de ces enfants et jeunes dans les centres spécialisés ?
- 15) Quelles sont les principales contraintes du secteur de l'éducation et la formation professionnelle des jeunes handicapés et en difficultés:
  - au plan légal ?
  - Au plan institutionnel et technique ?
  - Au plan des ressources (matérielles, financières, infrastructurelles, humaines,...) ?
  - Au plan des attitudes, comportements, perception des différents acteurs ?

### **III. SUGGESTIONS**

- 16) Suggestions pouvant contribuer à garantir les droits à l'éducation des personnes handicapés?
- 17) Quelles sont vos suggestions en vue de promouvoir le droit :
  - à l'éducation en général ? à l'éducation spécialisée ?
  - et à la formation professionnelle et technique des jeunes filles et garçons handicapés:

Questionnaire adressé aux acteurs de l'éducation préscolaire sur le droit des enfants et jeunes adolescents à l'éducation	
Questionnaire N°.....	Département.....
Date passation :.....	Commune.....
Région.....	Quartier/village.....

### A. Identification

- a) Votre fonction actuelle.....
- b) Durée dans la fonction.....
- c) Principales expériences en matière de droit à l'éducation .....

### B. Situation du droit à l'éducation

- d) Pensez vous que la situation des droits des jeunes adolescents et enfants à l'éducation est bien respectée dans votre localité (village ou quartier)?
- e) Pensez vous que les enfants ont largement accès à l'éducation préscolaire au Niger ? Si oui, comment justifiez-vous cela ? Si non pourquoi?
- f) Votre école fonctionne t- elle convenablement ? Si oui, quels sont ses résultats ? Si non pourquoi ?

### C. Fonctionnement des jardins d'enfants?

- g) Votre école dispose t-elle de tous les moyens pour son bon fonctionnement, notamment:
- h) Nombre de classe dans l'établissement? Décrivez leurs états ? (classe en matériaux définitifs, classe en paillote,...?)
- i) Nombre d'élèves par classe ?
- j) Matériel d'éveil disponible et ses états?
- k) Qu'est ce qui manque d'essentiel comme matériel?
- l) La Cour de l'école est-elle bien délimitée ?
- m) Quelle est la qualification des enseignantes (cochez la réponse correspondante et le nombre dans les parenthèses)? Institutrice ( ), Institutrice adjointe ( ),  
 o institutrice contractuelle (.....), institutrice adj contractuelle , bénévole ( )  
 o autres ( ).....
- n) Vos appréciations sur les liens entre la qualification des enseignantes et la prise en charge des droits des enfants au préscolaire?
- o) Le COGES est-il fonctionnel ? Si oui, quel est son apport dans le fonctionnement de votre école ?
- p) Les enseignants sont-ils supervisés et encadrés par les conseillers pédagogiques et les inspecteurs? Si oui, à quel rythme? Si non, pourquoi ?
- q) En tant qu'acteurs, les autorités communales (le maire, les conseillers élus) jouent- t- elles bien leurs rôles ? Si oui, quels sont les actes concrets posés par celles-ci ? Si non pourquoi?
- r) En tant qu'acteur, le COGES de l'école joue t-il bien son rôle d'appui au bon fonctionnement du jardin? Si oui, quels sont les actes concrets posés par celui-ci ? Si non pourquoi?
- s) En tant qu'acteurs, les parents jouent ils convenablement leurs rôles d'appui au bon fonctionnement de l'école? Si oui, quels sont les actes concrets posés par ceux-ci ? Si non pourquoi?
- t) Qu'est ce qui manque pour que votre jardin d'enfants fonctionne bien ?

### D. Suggestions

- a) Quelles suggestions faites-vous pour une meilleure prise en charge des droits des enfants (filles et garçons) à l'éducation ?
- b) Quelles suggestions faites-vous à l'Etat (gouv, Direction générale du ministère) pour un meilleur fonctionnement de votre jardin ?
- c) Quelles suggestions faites-vous à la DREN pour un meilleur fonctionnement de votre jardin ?
- d) Quelles suggestions faites-vous à l'inspection pour un meilleur fonctionnement de votre jardin ?
- e) Quelles suggestions faites-vous aux directrices et enseignantes du préscolaire pour un meilleur fonctionnement de votre jardin ?

**Questionnaire adressé aux acteurs (services techniques, ONG, Association, PTF) et aux communautés (Leaders d'opinion, OCB, populations) sur les droits des enfants et jeunes adolescents en matière de la santé sexuelle et reproductive**

*La présente étude commanditée par ASO-EPT Niger porte sur les actions réalisées en vue de la prise en charge des droits à l'éducation et à la santé sexuelle et reproductive des enfants et jeunes adolescents au Niger. Nous vous prions de bien vouloir contribuer à sa réussite en répondant le plus honnêtement possible aux questions posées.*

<b>Questionnaire N°</b> .....	<b>Département</b> .....
<b>Date passation</b> :.....	<b>Commune</b> .....
<b>Région</b> .....	<b>Quartier/village</b> .....

**I. Identification**

- 1) Votre fonction actuelle
- 2) Durée dans la fonction
- 3) Principales expériences en matière de droit à la SSRJA?

**II. Attitudes et pratiques en matière de SSRJ/A**

- 4) Pensez vous que le droit des enfants et jeunes adolescents en matière de la santé sexuelle et reproductive est respecté dans notre communauté ? Si oui en quoi ? Sinon pourquoi ?
- 5) Si oui, quels les principaux actes qui sont posés dans votre milieu/service et qui vous font dire que les droits des enfants à la Santé Sexuelle et Reproductive des enfants et Jeunes Adolescents (SSREJ/A) sont respectés au Niger?
- 6) 5. Selon vous, les centres de santé, les centres des jeunes, les centres d'apprentissage, les collectivités, jouent-ils convenablement leurs rôles en la matière de la SSRJ/A?
- 7) Selon vous, les ONG, les associations jouent leurs rôles en matière de la préservation de la SSRJ/A ? Si oui comment ? Si non pourquoi?
- 8) Selon vous, les parents, les COGES santé, les leaders religieux, les chefs coutumiers, les matrones (...) jouent-ils des rôles importants en matière de la SSRJ/A? Si oui lesquels ? (Citez-les un à un et expliquez)
- 9) Si non comment est-ce que les jeunes adolescents procèdent-ils pour s'informer sur les questions de la SSR? Avec qui reçoivent-ils les premiers conseils dès l'enfance sur leur SSRJ/A?
- 10) Selon vous, pour quoi certains parents ne discutent-ils pas sur la SSRJA avec leurs enfants?
- 11) Pensez-vous qu'il est normal d'attendre l'âge de la puberté pour entretenir les adolescents sur la SSRJ/A?
- 12) Quels sont les principaux rôles joués par les acteurs informels comme les charlatans, les marabouts, les vendeurs ambulants en matière de SSRJA ? Que pensez-vous de leurs rôles?

**III. Suggestions**

- 13) Que suggérez-vous pour une meilleure prise en charge de la santé sexuelle et reproductive des enfants et jeunes adolescents sur la SSRJ/A ?

**Questionnaire adressé aux acteurs non formels (guérisseurs traditionnels, Marabouts, vendeurs ambulants de médicaments, accoucheuses, Wanzam etc. ) en Santé Sexuelle et Reproductive des enfants et adolescents**

*La présente étude commanditée par ASO-EPT (Education Pour Tous) Niger porte sur les actions réalisées en vue de la prise en charge des droits à l'éducation et à la santé sexuelle et reproductive des enfants et jeunes adolescents au Niger. Nous vous prions de bien vouloir contribuer à sa réussite en répondant le plus honnêtement possible aux questions posées.*

<b>Questionnaire</b> N°..... Région..... Département.....	<b>Commune.....</b> <b>Quartier/village.....</b>
--	---

**I. Identification**

- a) Votre fonction actuelle.....
- b) Durée dans la fonction.....
- c) Principales expériences en matière de droit formation professionnelle et technique.

**II. Généralités sur droit à la SSRE/JA**

- d) Quels sont les principaux acteurs informels œuvrant dans la prise en charge de la SSR des jeunes et adolescents comme vous ?
- e) Quelles sont les principales activités que vous réalisez en SSR/JA?
- f) Quels sont les types de problèmes de santé que vous traitez ? Quels sont vos succès ? Vos difficultés ?
- g) Comment procédez-vous pour avoir les connaissances sur les médicaments ou les plantes que vous utilisez/vendez aux personnes malades ?
- h) Quels sont vos principaux partenaires (STD/D, organismes onusiens, coopération) et acteurs (ONG, privés) de la localité en matière de SSR jeunes adolescents et enfants ?
- i) Quels types de collaborations et interactions avez-vous avec eux ?
- j) Quelles sont vos suggestions en vue d'aider à garantir les droits à la SSR des enfants et jeunes au Niger ?